



Rogers Sugar annonce ses résultats du deuxième trimestre de l'exercice 2023; le rendement reste élevé grâce à la rentabilité accrue du secteur du sucre

Rogers Sugar Inc. (« notre », « nos », « nous » ou « Rogers ») (TSX : RSI) présente aujourd'hui ses résultats du deuxième trimestre de l'exercice 2023 qui montrent qu'elle a dégagé un BAIIA ajusté consolidé de 25,0 millions de dollars et de 58,5 millions de dollars pour le trimestre considéré et le premier semestre de l'exercice, respectivement.

« La dynamique favorable du secteur du sucre au Canada et la demande toujours forte de produits contenant du sucre ont accru notre rentabilité au deuxième trimestre de l'exercice 2023 », a indiqué Mike Walton, président et chef de la direction de Rogers et Lantic Inc. « Nous avons bon espoir que ces tendances se poursuivront tout au long de 2023, et malgré la baisse de la production du sucre de notre usine de Taber, nous nous attendons à dégager des résultats financiers solides et stables cette année. En ce qui concerne notre secteur des produits de l'érable, l'impact de l'amélioration des prix, des projets d'automatisation et de l'amélioration des conditions économiques aide à atténuer un environnement commercial autrement difficile. »

Principaux résultats consolidés du deuxième trimestre de l'exercice 2023 (non audité)	T2 2023	T2 2022	CUM 2023	CUM 2022
Résultats financiers (en milliers de dollars)				
Produits	272 949	253 341	534 392	484 096
Marge brute	41 658	33 899	82 849	77 385
Marge brute ajustée ¹⁾	38 233	35 887	80 226	71 687
Résultat des activités d'exploitation	21 856	15 499	48 140	42 836
BAIIA ¹⁾	28 445	22 029	61 158	55 777
BAIIA ajusté ¹⁾	25 020	24 017	58 535	50 079
Bénéfice net	11 062	8 570	25 736	25 796
de base par action	0,11	0,08	0,25	0,25
dilué par action	0,10	0,08	0,23	0,24
Bénéfice net ajusté ¹⁾	9 115	9 122	24 462	20 079
Bénéfice net ajusté de base par action ¹⁾	0,09	0,09	0,23	0,19
Flux de trésorerie disponibles sur douze mois ¹⁾	51 807	46 560	51 807	46 560
Dividendes par action	0,09	0,09	0,18	0,18
Volumes				
Sucre (en tonnes métriques)	195 547	196 570	388 396	376 613
Sirop d'érable (en milliers de livres)	12 059	12 912	23 878	25 198

1) Se reporter à la rubrique « Mise en garde concernant les mesures non conformes aux PCGR » du présent communiqué de presse pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

- Le BAIIA ajusté consolidé du deuxième trimestre et du premier semestre de l'exercice 2023 s'est établi à 25,0 millions de dollars et à 58,5 millions de dollars, respectivement, ce qui représente une hausse de 1,0 million de dollars et de 8,4 millions de dollars par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. La hausse du BAIIA ajusté consolidé pour les deux périodes est liée à l'augmentation du BAIIA ajusté du secteur du sucre, partiellement neutralisée par la diminution du BAIIA ajusté du secteur des produits de l'érable.
- Le BAIIA ajusté du secteur du sucre s'est établi à 22,6 millions de dollars au deuxième trimestre de l'exercice 2023, ce qui représente une hausse de 1,2 million de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, attribuable principalement à la hausse de la marge brute ajustée partiellement contrebalancée par la hausse des charges administratives et de vente.
- Les volumes de ventes du secteur du sucre ont légèrement diminué au deuxième trimestre pour s'établir à 195 547 tonnes métriques, contre 196 570 tonnes métriques pour la période correspondante de l'exercice précédent.
- La marge brute ajustée du secteur du sucre s'est améliorée de 15,51 \$ par tonne métrique au deuxième trimestre de l'exercice 2023 comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, du fait de l'amélioration du prix moyen.
- Le BAIIA ajusté du secteur des produits de l'érable s'est établi à 2,4 millions de dollars au deuxième trimestre, ce qui constitue une baisse de 0,3 million de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, principalement attribuable au repli de la marge brute ajustée.



- Les volumes de ventes du secteur des produits de l'érable ont diminué de 853 000 livres pour se chiffrer à 12 059 000 livres pour le trimestre, essentiellement en raison de la diminution de la demande et de la conjoncture défavorable du marché.
- Nous maintenons nos prévisions ayant trait aux volumes des ventes de sucre pour l'exercice 2023 à environ 805 000 tonnes métriques, ce qui traduit la forte demande continue sur le marché des produits industriels de sucre au Canada.
- Les flux de trésorerie disponibles pour la période de douze mois close le 1^{er} avril 2023 se sont chiffrés à 51,8 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 5,2 millions de dollars en regard de la période correspondante de l'exercice précédent.
- Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2023, nous avons versé 0,09 \$ par action à nos actionnaires, ce qui correspond à une somme de 9,4 millions de dollars.
- Le 10 mai 2023, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,09 \$ par action, lequel sera payable le 13 juillet 2023.
- Nous continuons de travailler à la conception et à la planification de notre projet d'agrandissement annoncé au mois d'août 2022. Le projet d'agrandissement permettrait d'accroître l'approvisionnement en sucre d'environ 100 000 tonnes métriques dans l'Est du Canada dans un délai de deux à trois ans. Nous prévoyons terminer l'étape de conception et de planification au troisième trimestre de l'exercice 2023.

Secteur du sucre

Principaux résultats du secteur du sucre pour le deuxième trimestre de l'exercice 2023 (non audité)	T2 2023	T2 2022	CUM 2023	CUM 2022
Résultats financiers (en milliers de dollars)				
Produits	216 135	195 875	421 423	371 782
Marge brute	37 075	29 030	73 113	67 836
Marge brute ajustée ¹⁾	34 145	31 277	71 806	62 649
par tonne métrique (\$/TM) ¹⁾	174,62	159,11	184,88	166,35
Charges administratives et de vente	11 101	9 415	17 736	18 527
Frais de distribution	5 340	5 328	10 402	9 672
Résultat des activités d'exploitation	20 634	14 287	44 975	39 637
BAlIA ¹⁾	25 512	19 117	54 566	49 168
BAlIA ajusté ¹⁾	22 582	21 364	53 259	43 981
Volumes (en tonnes métriques)				
Volume total	195 547	196 570	388 396	376 613

1) Se reporter à la rubrique « Mise en garde concernant les mesures non conformes aux PCGR » du présent communiqué de presse pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

Au deuxième trimestre, les produits ont augmenté de 20,3 millions de dollars par rapport à ceux des périodes correspondantes de l'exercice précédent, ce qui s'explique surtout par la hausse des prix payés pour le sucre brut n° 11 et l'augmentation du prix moyen pour les activités liées au raffinage.

Globalement, les volumes de ventes du secteur du sucre sont demeurés stables au deuxième trimestre de 2023 par rapport à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent, les forts volumes de ventes de produits industriels ayant été contrebalancés par la diminution des volumes de produits de consommation et d'exportations.

La marge brute s'est chiffrée à 37,1 millions de dollars pour le deuxième trimestre, et elle comprend un profit de 2,9 millions de dollars lié à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés. Par comparaison, la marge brute des périodes correspondantes de l'exercice précédent s'est chiffrée à 29,0 millions de dollars, et elle comprenait une perte de 2,2 millions de dollars liée à l'évaluation à la valeur de marché.

La marge brute ajustée a augmenté de 2,9 millions de dollars au deuxième trimestre comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, hausse qui s'explique principalement par des marges plus élevées sur les ventes de sucre grâce à l'amélioration des prix moyens pour les activités liées au raffinage du sucre. Cette variation favorable a été contrebalancée en partie par la hausse des coûts de production découlant principalement des pressions inflationnistes liées au marché sur les charges d'exploitation et par la hausse des coûts de stockage du sucre brut, puisque nous avons augmenté notre capacité de stockage à notre raffinerie de Montréal afin de soutenir la demande croissante de sucre raffiné dans l'Est du Canada. La marge brute ajustée par tonne métrique s'est établie à 174,62 \$ pour le deuxième trimestre, ce qui représente une hausse de 15,51 \$ par tonne métrique par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. La variation favorable est principalement attribuable à l'augmentation de la marge dans son ensemble en raison de l'amélioration des prix de vente, contrebalancée en partie par la hausse des coûts de production comparativement à un an plus tôt.



Le résultat des activités d'exploitation du deuxième trimestre de l'exercice 2023 s'est établi à 20,6 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 6,3 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Le résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le BAIIA du deuxième trimestre s'est établi à 25,5 millions de dollars, en hausse de 6,4 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Ce résultat comprend les profits et pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le BAIIA ajusté du deuxième trimestre a augmenté de 1,2 million de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui est essentiellement attribuable à la hausse de la marge brute ajustée, partiellement contrebalancée par la hausse des charges administratives et de vente.

Secteur des produits de l'érable

Principaux résultats du secteur des produits de l'érable pour le deuxième trimestre de l'exercice 2023 (non audité)	T2 2023	T2 2022	CUM 2023	CUM 2022
Résultats financiers (en milliers de dollars)				
Produits	56 814	57 466	112 969	112 314
Marge brute	4 583	4 869	9 736	9 549
Marge brute ajustée ¹⁾	4 088	4 610	8 420	9 038
en pourcentage des produits ¹⁾	7,2 %	8,0 %	7,5 %	8,0 %
Charges administratives et de vente	2 865	2 705	5 527	5 079
Frais de distribution	496	952	1 044	1 271
Résultat des activités d'exploitation	1 222	1 212	3 165	3 199
BAIIA ¹⁾	2 933	2 912	6 592	6 609
BAIIA ajusté ¹⁾	2 438	2 653	5 276	6 098
Volumes (en milliers de livres)				
Volume total	12 059	12 912	23 878	25 198

1) Se reporter à la rubrique « Mise en garde concernant les mesures non conformes aux PCGR » du présent communiqué de presse pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

Les produits du deuxième trimestre ont reculé de 0,7 million de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la diminution des volumes, partiellement compensée par l'augmentation du prix de vente moyen.

La marge brute du deuxième trimestre de 2023 s'est chiffrée à 4,6 millions de dollars, et elle comprend un profit de 0,5 million de dollars lié à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés. Par comparaison, la marge brute de la période correspondante de l'exercice précédent s'est chiffrée à 4,9 millions de dollars, et elle comprenait un profit de 0,3 million de dollars lié à l'évaluation à la valeur de marché.

La marge brute ajustée du deuxième trimestre s'est chiffrée à 4,1 millions de dollars, en baisse de 0,5 million de dollars comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent. La variation défavorable est essentiellement imputable à la diminution des volumes découlant de la demande réduite, ainsi qu'à la conjoncture défavorable du marché.

Le pourcentage de la marge brute ajustée pour le trimestre à l'étude a diminué de 80 points de base par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent pour s'établir à 7,2 %. Cette variation s'explique essentiellement par les augmentations des coûts de production liés au marché et par le moment auquel ces augmentations sont transférées à nos clients.

Le résultat des activités d'exploitation du deuxième trimestre des exercices 2022 et 2023 s'est établi à 1,2 million de dollars. Ce résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le BAIIA du deuxième trimestre des exercices 2022 et 2023 s'est chiffré à 2,9 millions de dollars. Ce résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le BAIIA ajusté du deuxième trimestre de l'exercice 2022 a reculé de 0,2 million de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, principalement en raison de la baisse de la marge brute ajustée, comme il est mentionné plus haut.



PERSPECTIVES

Suivant notre solide performance au deuxième trimestre de l'exercice 2023, nous prévoyons continuer de dégager des résultats financiers solides et stables en 2023. La vigueur de la demande de sucre et des prix connexes devrait continuer d'assurer de meilleurs résultats, en dépit des pressions inflationnistes persistantes. Nous prévoyons que notre secteur de l'érable continuera de faire face à un environnement commercial difficile au cours du deuxième semestre 2023, car nous anticipons que les conditions de marché et économiques défavorables rencontrées au cours de la dernière année se maintiendront. Nous avons l'intention d'atténuer ces conditions de marché défavorables avec des augmentations de prix récemment négociées et des initiatives d'automatisation de la production nouvellement mises en œuvre.

Secteur du sucre

Nous nous attendons toujours à une bonne performance du secteur du sucre au cours de l'exercice 2023. La demande sous-jacente en Amérique du Nord demeure forte pour tous les segments de la clientèle, soutenue par la conjoncture favorable du marché. Nous nous attendons à ce que les améliorations de prix mises en œuvre au cours des derniers trimestres continuent de soutenir nos résultats financiers, nous permettant d'atténuer l'incidence actuelle des pressions inflationnistes sur les coûts.

À Taber, la saison des récoltes a donné le volume attendu de betteraves à sucre et la campagne de transformation a pris fin au début de février. La production attendue de la récolte est de 105 000 tonnes métriques, ce qui est inférieur de 15 000 tonnes métriques à la production de l'exercice précédent. La production moindre que prévue est attribuable aux conditions météorologiques défavorables vers la fin de la période de culture de l'exercice en cours, qui ont eu une incidence négative sur la teneur en sucre des betteraves à sucre.

Nous avons revu à la hausse les plans de production de nos raffineries de sucre de canne de Montréal et de Vancouver afin d'atténuer le déficit de production de notre usine de Taber et de nous assurer que nous pouvons répondre aux besoins croissants de nos clients.

En avril 2023, nous avons conclu une nouvelle entente de deux ans avec les producteurs de betteraves à sucre de l'Alberta pour l'approvisionnement de l'usine de sucre de betterave de Taber. La première année de ce contrat vise la récolte de l'automne 2023.

Nous maintenons nos prévisions ayant trait aux volumes des ventes pour l'exercice 2023 pour les porter à environ 805 000 tonnes métriques, soit une augmentation de 1,3 % par rapport à l'exercice 2022. Cette augmentation découle du maintien de la forte demande sur le marché canadien des produits industriels de sucre. Dans l'ensemble, nous prévoyons les variations de volumes suivantes d'un exercice à l'autre pour nos catégories de clients :

- Le secteur des produits industriels, qui est notre secteur le plus important, devrait connaître une croissance de 3 % en raison du maintien de la forte demande, soutenue par la conjoncture favorable du marché.
- Les volumes de ventes de produits liquides devraient progresser de 4 %, grâce à la demande continue des clients actuels.
- Les volumes de ventes de produits de consommation devraient demeurer stables.
- Une baisse de 15 % des ventes sur les marchés d'exportation est attendue au cours de l'exercice 2023 en raison de la demande croissante et de la vigueur économique du marché canadien. Nous envisagerons de possibles ventes à l'exportation additionnelles si des occasions de production favorables se présentent.

Les coûts de production et les programmes de maintenance de nos trois usines de production devraient subir un effet modéré des pressions inflationnistes actuelles, et nous continuons de mettre l'accent sur nos initiatives de contrôle des coûts à l'échelle de nos activités.

Nous nous attendons à une légère hausse des frais de distribution pour l'exercice 2023, car nous prévoyons que les récentes augmentations des coûts liés à la logistique et à notre chaîne d'approvisionnement persisteront au deuxième semestre de l'exercice 2023.

Les charges administratives et de vente devraient demeurer stables pour l'exercice 2023.

Nous avons été en mesure d'atténuer l'incidence des récentes augmentations des taux d'intérêt et des coûts de l'énergie grâce à notre stratégie de couverture sur plusieurs années. Nous prévoyons que ces hausses n'auront pas d'incidence importante sur nos résultats financiers à brève échéance, puisque notre stratégie de couverture devrait continuer d'atténuer la majeure partie de notre exposition à ces risques.

Les dépenses affectées aux projets d'immobilisations des activités régulières devraient aussi demeurer stables pour l'exercice 2023. Nous prévoyons consacrer environ 25 millions de dollars à différentes initiatives. Cette estimation des dépenses d'investissement ne tient pas compte des dépenses liées à l'accroissement prévu de la capacité de notre raffinerie de sucre de Montréal et de notre centre de distribution de Toronto.



Secteur des produits de l'érable

Nous continuons de nous attendre à ce que le secteur d'activité de l'érable soit touché négativement par une inflation élevée, entraînant une baisse de la demande des clients de détail, pour le reste de 2023. Nous anticipons que l'incidence défavorable liée à la réduction de la demande de détail et à la compétitivité accrue connexe du marché seront atténués par les augmentations de prix récemment négociées avec les principaux clients, la baisse des coûts de production entraînée par les projets d'automatisation récemment mis en œuvre et les accords d'approvisionnement favorables récemment négociés pour les matériaux d'emballage.

Nous prévoyons consacrer des dépenses de l'ordre de 1 million de dollars à 2 millions de dollars à des projets d'immobilisations au cours de l'exercice 2023, ce qui est comparable aux dépenses des derniers exercices. La principale motivation des projets d'immobilisations est l'amélioration de la productivité et de la rentabilité au moyen de l'automatisation.

Se reporter à la rubrique « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » plus loin.

Le rapport de gestion et les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités de Rogers pour le deuxième trimestre de l'exercice 2023 peuvent être consultés sur www.LanticRogers.com.

Mise en garde concernant les mesures non conformes aux PCGR

Lors de l'analyse de nos résultats, en plus des mesures financières calculées et présentées conformément aux IFRS, nous recourons également à un certain nombre de mesures financières non conformes aux PCGR. Par mesure financière non conforme aux PCGR, on entend une mesure numérique de la performance, de la situation financière ou des flux de trésorerie d'une société qui exclut (inclut) des montants, ou fait l'objet d'ajustements ayant pour effet d'exclure (d'inclure) des montants, qui sont inclus (exclus) dans la plupart des mesures directement comparables calculées et présentées conformément aux IFRS. Les mesures financières non conformes aux PCGR ne faisant pas l'objet d'une définition normalisée, il pourrait donc être impossible de les comparer avec les mesures financières non conformes aux PCGR présentées par d'autres sociétés exerçant les mêmes activités ou des activités similaires. Les investisseurs sont priés de lire intégralement nos états financiers consolidés audités ainsi que nos rapports mis à la disposition du public, et de ne pas se fier à une seule mesure financière.

Nous utilisons ces mesures financières non conformes aux PCGR à titre de complément de nos résultats présentés en vertu des IFRS. Elles permettent de présenter nos activités sous un angle différent et, conjuguées à nos résultats formulés en vertu des IFRS et aux rapprochements avec les mesures financières correspondantes conformes aux IFRS, elles font ressortir de manière plus nette les facteurs et tendances touchant à nos activités. Pour obtenir plus d'informations, il faut se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » qui figure à la fin du rapport de gestion qui se rapporte au trimestre considéré.

Le texte qui suit présente la définition des mesures non conformes aux PCGR utilisées dans le présent communiqué de presse :

- La marge brute ajustée s'entend de la marge brute compte tenu de « l'ajustement du coût des ventes », lequel comprend les profits ou pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché comptabilisés à l'égard des contrats à terme normalisés sur le sucre, des contrats de change à terme et des dérivés incorporés, tels qu'ils sont présentés dans les notes afférentes aux états financiers consolidés, et le cumul des écarts temporaires découlant des profits ou pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché comptabilisés à l'égard des contrats à terme normalisés sur le sucre, des contrats de change à terme et des dérivés incorporés.
- Le résultat ajusté des activités d'exploitation s'entend du résultat des activités d'exploitation compte tenu de l'ajustement du coût des ventes et de la dépréciation du goodwill.
- Le BAIIA s'entend du résultat des activités d'exploitation après ajustement au titre de l'amortissement et de la dépréciation du goodwill.
- Le BAIIA ajusté s'entend du BAIIA après ajustement pour tenir compte de l'ajustement total du coût des ventes.
- Le bénéfice net ajusté s'entend du bénéfice net compte tenu de l'ajustement au titre du coût des ventes, de la dépréciation du goodwill, de la variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt et de l'incidence fiscale sur ces ajustements.
- Le taux de la marge brute ajustée par TM s'entend de la marge brute ajustée du secteur du sucre divisée par le volume des ventes de ce même secteur.
- Le pourcentage de la marge brute ajustée s'entend de la marge brute ajustée du secteur des produits de l'érable divisée par les produits tirés de ce même secteur.
- Le bénéfice net ajusté par action s'entend du bénéfice net ajusté divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.
- Les flux de trésorerie disponibles s'entendent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, des ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés, des montants hors trésorerie au titre des instruments financiers et de la dépréciation du goodwill. Sont inclus les frais de financement différés, les fonds tirés des options sur actions exercées, les dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des dépenses en immobilisations à valeur ajoutée et les paiements effectués au titre des contrats de location-acquisition.

Dans le présent communiqué de presse, nous traitons des mesures financières non conformes aux PCGR, en décrivant notamment les raisons pour lesquelles nous estimons que ces mesures fournissent des renseignements utiles sur notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie, le cas échéant, et, dans la mesure où cela est important, les autres fins visées par le recours à ces mesures. Ces mesures ne doivent pas être considérées individuellement ni perçues comme étant un substitut à une analyse de nos résultats présentés aux termes des PCGR. Les rapprochements des mesures financières non conformes aux PCGR et des mesures financières conformes aux IFRS les plus directement comparables sont présentés ci-après.



RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS

Résultats consolidés (en milliers de dollars)	T2 2023			T2 2022		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Marge brute	37 075	4 583	41 658	29 030	4 869	33 899
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	(2 930)	(495)	(3 425)	2 247	(259)	1 988
Marge brute ajustée	34 145	4 088	38 233	31 277	4 610	35 887
Résultat des activités d'exploitation	20 634	1 222	21 856	14 287	1 212	15 499
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	(2 930)	(495)	(3 425)	2 247	(259)	1 988
Résultat ajusté des activités d'exploitation	17 704	727	18 431	16 534	953	17 487
Résultat des activités d'exploitation	20 634	1 222	21 856	14 287	1 212	15 499
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	4 878	1 711	6 589	4 830	1 700	6 530
BAIIA ¹⁾	25 512	2 933	28 445	19 117	2 912	22 029
BAIIA ¹⁾	25 512	2 933	28 445	19 117	2 912	22 029
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	(2 930)	(495)	(3 425)	2 247	(259)	1 988
BAIIA ajusté ¹⁾	22 582	2 438	25 020	21 364	2 653	24 017
(Perte nette) bénéfice net			11 062			8 570
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾			(3 425)			1 988
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ¹⁾			479			(1 246)
Impôt sur les ajustements ci-dessus			999			(190)
Bénéfice net ajusté			9 115			9 122
Bénéfice net de base par action			0,11			0,08
Ajustement au titre de l'élément ci-dessus			(0,02)			0,01
Bénéfice net ajusté de base par action			0,09			0,09

1) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».



RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS (SUITE)

Résultats consolidés (en milliers de dollars)	CUM 2023			CUM 2022		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Marge brute	73 113	9 736	82 849	67 836	9 549	77 385
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	(1 307)	(1 316)	(2 623)	(5 187)	(511)	(5 698)
Marge brute ajustée	71 806	8 420	80 226	62 649	9 038	71 687
Résultat des activités d'exploitation	44 975	3 165	48 140	39 637	3 199	42 836
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	(1 307)	(1 316)	(2 623)	(5 187)	(511)	(5 698)
Résultat ajusté des activités d'exploitation	43 668	1 849	45 517	34 450	2 688	37 138
Résultat des activités d'exploitation	44 975	3 165	48 140	39 637	3 199	42 836
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	9 591	3 427	13 018	9 531	3 410	12 941
BAIIA ¹⁾	54 566	6 592	61 158	49 168	6 609	55 777
BAIIA ¹⁾	54 566	6 592	61 158	49 168	6 609	55 777
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	(1 307)	(1 316)	(2 623)	(5 187)	(511)	(5 698)
BAIIA ajusté ¹⁾	53 259	5 276	58 535	43 981	6 098	50 079
(Perte nette) bénéfice net			25 736			25 796
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾			(2 623)			(5 698)
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ¹⁾			525			(1 840)
Impôt sur les ajustements ci-dessus			824			1 821
Bénéfice net ajusté			24 462			20 079
Bénéfice net de base par action			0,25			0,25
Ajustement au titre de l'élément ci-dessus			(0,02)			(0,06)
Bénéfice net ajusté de base par action			0,23			0,19

¹⁾ Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

Audiocoférence et webémission

Nous tiendrons une audioconférence pour discuter des résultats du deuxième trimestre de l'exercice 2023 le 10 mai 2023 à 17 h 30 (heure de l'Est). Si vous souhaitez y participer, veuillez composer le 1-888-886-7786. Pour écouter l'enregistrement de l'audioconférence qui sera disponible peu après sa conclusion, composez le 1-877-674-7070 suivi du code d'accès 401529#. L'enregistrement sera disponible jusqu'au 24 mai 2023. Il sera également possible d'écouter une émission audio webdiffusée en direct de l'audioconférence sur notre site à l'adresse www.LanticRogers.com.



À propos de Rogers Sugar

Rogers Sugar a été constituée en société sous le régime des lois du Canada. Elle détient la totalité des actions ordinaires de Lantic et ses bureaux administratifs sont situés à Montréal, au Québec. Lantic exploite des raffineries de sucre de canne à Montréal, au Québec, et à Vancouver, en Colombie-Britannique, ainsi qu'une usine de transformation du sucre de betterave à Taber, en Alberta, seule usine de transformation de la betterave au Canada. Lantic exploite également une installation de mélange à sec sur mesure et d'emballage de même qu'un centre de distribution à Toronto, en Ontario. Les produits du sucre de Lantic sont commercialisés sous la marque de commerce « Lantic » dans l'Est du Canada et sous la marque de commerce « Rogers » dans l'Ouest canadien. Ils comprennent le sucre cristallisé, le sucre à glacer, les cubes de sucre, la cassonade dorée et la cassonade brune, le sucre liquide ainsi que les sirops de spécialité. Lantic est propriétaire de la totalité des actions ordinaires de TMTC et son siège social est situé à Montréal, au Québec. TMTC exploite des usines d'embouteillage à Granby, à Dégelis, et à Saint-Honoré-de-Shenley, au Québec, ainsi qu'à Websterville, au Vermont. Les produits de TMTC, qui comprennent le sirop d'érable, le sucre d'érable et les produits dérivés du sirop d'érable, sont offerts par des distributeurs dans plus de 50 pays et sont également vendus au détail sous diverses marques, dont TMTC, Uncle Luke's, Great Northern, Decacer et Highland Sugarworks.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur Rogers, veuillez consulter notre site Web à l'adresse www.LanticRogers.com.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent rapport comporte des déclarations ou de l'information qui sont ou peuvent être des énoncés prospectifs ou de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes en vigueur. Les énoncés prospectifs peuvent inclure notamment des énoncés et des renseignements qui reflètent nos prévisions actuelles à l'égard de la performance et d'événements futurs. L'utilisation de termes comme « pouvoir », « devoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « supposer », « prévoir », « planifier », « croire », « estimer » et d'autres expressions semblables, et/ou les tournures négatives de celles-ci, vise à signaler des énoncés prospectifs. Sans prétendre en faire la liste complète, nous prévenons les investisseurs que les énoncés portant sur les sujets suivants sont des énoncés prospectifs ou sont susceptibles d'en être :

- la demande future de sucre raffiné et de sirop d'érable,
- notre intention d'accroître la capacité de raffinage de sucre et d'agrandir le réseau de distribution connexe dans l'Est du Canada,
- les prix futurs du sucre brut,
- les pressions inflationnistes attendues sur les coûts,
- le prix du gaz naturel,
- les prévisions sur la production de betteraves,
- la croissance de l'industrie acéricole et de l'industrie du sucre raffiné,
- la situation à l'égard des contrats de travail et des négociations collectives,
- le niveau des dividendes futurs,
- l'état d'avancement des réglementations et des enquêtes gouvernementales,
- les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur nos activités.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur des estimations que nous avons faites et des hypothèses que nous avons posées en fonction de notre expérience et de notre perception des tendances passées, de la conjoncture et d'événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs que nous jugeons pertinents et raisonnables dans les circonstances. Toutefois, rien ne garantit que ces estimations et ces hypothèses s'avéreront exactes. Les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes, connus ou inconnus, et d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats réels ou les événements diffèrent sensiblement des attentes qui y sont exprimées. La performance et les résultats réels pourraient différer de façon importante de ceux indiqués dans les énoncés prospectifs, des résultats passés ou des attentes au cours de la période considérée.

Le lecteur est invité à se reporter à la rubrique « Risques et incertitudes » qui figure dans le rapport de gestion du trimestre à l'étude et dans le rapport de gestion du quatrième trimestre de l'exercice 2022 pour obtenir plus d'informations sur les facteurs de risque et d'autres événements qui sont indépendants de la volonté de Rogers. Ces risques sont également décrits à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle. Bien que la Société estime que les attentes et les hypothèses sur lesquelles reposent les énoncés prospectifs soient raisonnables dans les circonstances actuelles, les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, car rien ne garantit que ceux-ci se révéleront exacts. Les énoncés prospectifs aux présentes sont formulés à la date du présent communiqué de presse, et nous déclinons toute responsabilité quant à la mise à jour ou à la révision de ces énoncés par suite d'événements ou de circonstances postérieurs à la date des présentes, à moins que nous n'y soyons tenus en vertu de la loi.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

M. Jean-Sébastien Couillard

Vice-président des finances, chef de la direction financière et secrétaire corporatif

Téléphone : 514 940-4350

Courriel : jscouillard@lantic.ca



ROGERS SUGAR INC.

Rapport financier T2 2023



Le présent rapport de gestion de Rogers Sugar Inc. (« Rogers », « RSI » ou « nous », « nos » et « notre ») daté du 10 mai 2023 doit être lu conjointement avec les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités et les notes y afférentes pour le trimestre et le semestre clos le 1^{er} avril 2023, ainsi qu'avec les états financiers consolidés audités et le rapport de gestion pour l'exercice clos le 1^{er} octobre 2022. Les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités trimestriels et les montants indiqués dans le présent rapport de gestion n'ont été ni examinés ni audités par nos auditeurs externes indépendants. Le présent rapport de gestion porte sur les résultats de Rogers, Lantic Inc. (« Lantic ») (Rogers et Lantic ci-après collectivement désignées par le « secteur du sucre »), The Maple Treat Corporation (« Maple Treat ») et Highland Sugarworks Inc. (« Highland ») (les deux dernières sociétés ci-après collectivement désignées par « TMTC » ou le « secteur des produits de l'érable »).

La direction est responsable de la préparation du présent rapport de gestion, lequel a été examiné et approuvé par le comité d'audit et par le conseil d'administration de Rogers.

TABLE DES MATIÈRES

NOS ACTIVITÉS.....	2
FAITS SAILLANTS	2
PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET FAITS SAILLANTS	3
Résultats ajustés.....	4
INFORMATION SECTORIELLE	6
Secteur du sucre	7
Secteur des produits de l'érable.....	11
PERSPECTIVES	12
Secteur du sucre	12
Secteur des produits de l'érable.....	13
RÉSULTATS CONSOLIDÉS ET PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES.....	14
Produits totaux	14
Marge brute.....	14
Résultat des activités d'exploitation.....	15
Charges financières nettes	15
Imposition.....	15
Bénéfice net.....	15
Résumé des résultats trimestriels	16
Situation financière.....	16
Liquidités	17
Obligations contractuelles	19
Ressources en capital	19

TITRES EN CIRCULATION	19
RISQUES ET INCERTITUDES	19
INFORMATION CONCERNANT LA COVID-19	19
MESURES NON CONFORMES AUX PCGR	20
PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES	25
CHANGEMENTS APPORTÉS AUX PRINCIPES ET PRATIQUES COMPTABLES NON ENCORE ADOPTÉS	25
CONTRÔLES ET PROCÉDURES	25
ÉNONCÉS PROSPECTIFS	26

NOS ACTIVITÉS

Tout au long de son histoire qui a commencé en 1888, Rogers a toujours su offrir au marché canadien des produits du sucre de haute qualité.

Lantic, la filiale entièrement détenue par Rogers, exploite des raffineries de sucre de canne à Montréal, au Québec, et à Vancouver, en Colombie-Britannique, ainsi qu'une usine de transformation du sucre de betterave à Taber, en Alberta, seule usine de transformation de la betterave au Canada. Les produits du sucre de Lantic sont commercialisés sous la marque de commerce « Lantic » dans l'Est du Canada et sous la marque de commerce « Rogers » dans l'Ouest canadien. Ils comprennent le sucre cristallisé, le sucre à glacer, les cubes de sucre, la cassonade dorée et la cassonade brune, le sucre liquide ainsi que les sirops de spécialité. Nous exploitons également un centre de distribution à Toronto, en Ontario.

Maple Treat exploite des usines d'embouteillage à Granby, à Dégelis et à Saint-Honoré-de-Shenley, au Québec, ainsi qu'à Websterville, au Vermont. Les produits de Maple Treat, qui comprennent le sirop d'érable, le sucre d'érable et les produits dérivés du sirop d'érable, sont offerts par des distributeurs dans plus de 50 pays et sont vendus au détail sous diverses marques, dont TMT, Uncle Luke's, Great Northern, Decacer et Highland Sugarworks.

Nos activités sont regroupées en deux secteurs distincts, soit le secteur du sucre qui englobe notamment le sucre raffiné et ses sous-produits, et le secteur des produits de l'érable, qui englobe notamment le sirop d'érable et les produits à base de sirop d'érable.

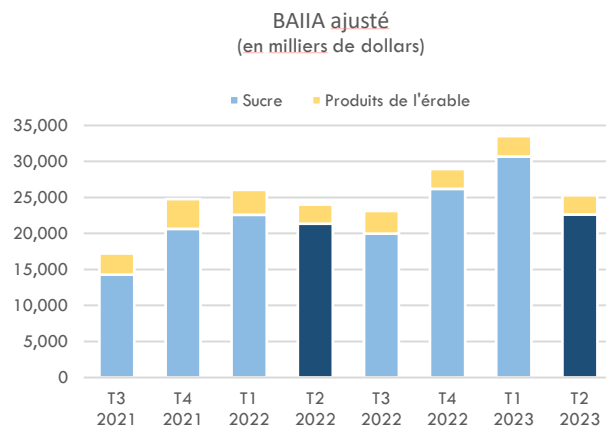
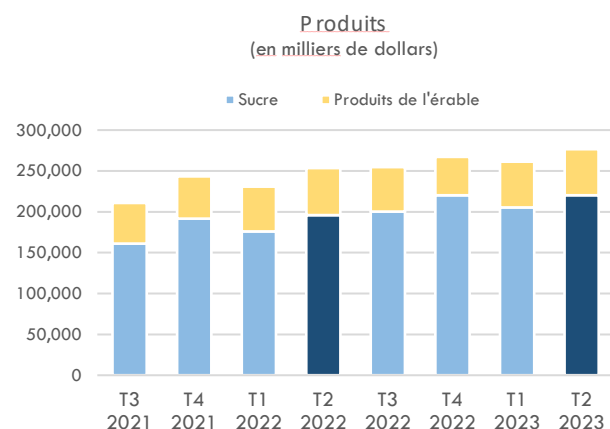
FAITS SAILLANTS

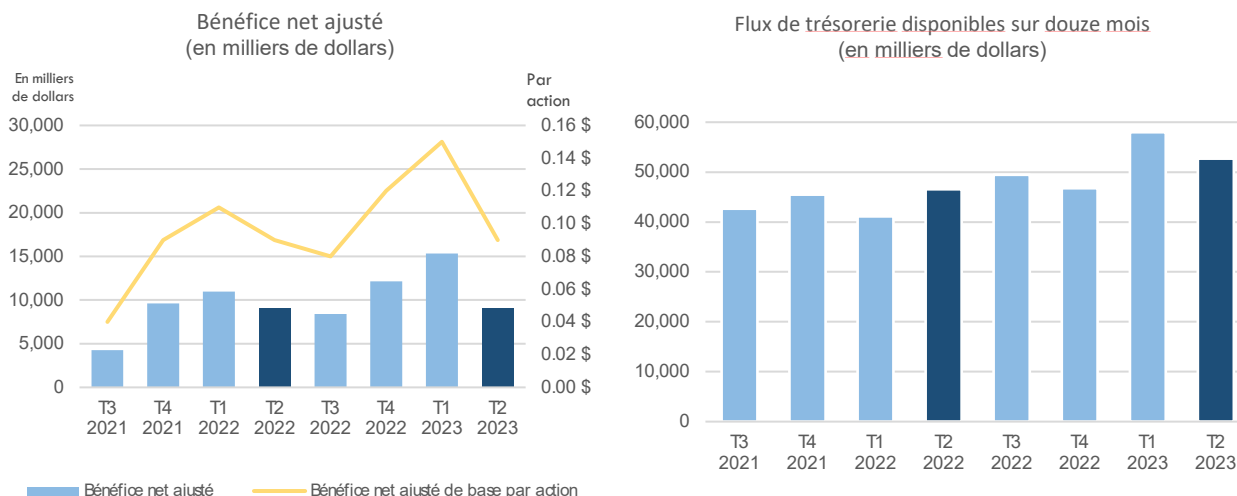
- Le BAIIA ajusté consolidé du deuxième trimestre et du premier semestre de l'exercice 2023 s'est établi à 25,0 millions de dollars et à 58,5 millions de dollars, respectivement, ce qui représente une hausse de 1,0 million de dollars et de 8,4 millions de dollars par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. La hausse du BAIIA ajusté consolidé pour les deux périodes est liée à l'augmentation du BAIIA ajusté du secteur du sucre, partiellement neutralisée par la diminution du BAIIA ajusté de notre secteur des produits de l'érable.
- Le BAIIA ajusté du secteur du sucre s'est établi à 22,6 millions de dollars au deuxième trimestre de l'exercice 2023, ce qui représente une hausse de 1,2 million de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, attribuable principalement à la hausse de la marge brute ajustée, partiellement contrebalancée par la hausse des charges administratives et de vente.
- Les volumes de ventes du secteur du sucre ont légèrement diminué au deuxième trimestre pour s'établir à 195 547 tonnes métriques, contre 196 570 tonnes métriques pour la période correspondante de l'exercice précédent.
- La marge brute ajustée du secteur du sucre s'est améliorée de 15,51 \$ par tonne métrique au deuxième trimestre de l'exercice 2023 comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, du fait de l'amélioration du prix moyen.
- Le BAIIA ajusté du secteur des produits de l'érable s'est établi à 2,4 millions de dollars au deuxième trimestre, ce qui constitue une baisse de 0,3 million de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, principalement attribuable au repli de la marge brute ajustée.
- Les volumes de ventes du secteur des produits de l'érable ont diminué de 853 000 livres pour se chiffrer à 12 059 000 livres pour le trimestre, essentiellement en raison de la diminution de la demande et de la conjoncture défavorable du marché.
- Nous maintenons nos prévisions ayant trait aux volumes des ventes de sucre pour l'exercice 2023 à environ 805 000 tonnes métriques, ce qui traduit la forte demande continue sur le marché des produits industriels de sucre au Canada.
- Les flux de trésorerie disponibles pour la période de douze mois close le 1^{er} avril 2023 se sont chiffrés à 51,8 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 5,2 millions de dollars en regard de la période correspondante de l'exercice précédent.
- Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2023, nous avons versé 0,09 \$ par action à nos actionnaires, ce qui correspond à une somme de 9,4 millions de dollars.
- Le 10 mai 2023, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,09 \$ par action, lequel sera payable le 13 juillet 2023.
- Nous continuons de travailler à la conception et à la planification de notre projet d'agrandissement potentiel annoncé au mois d'août 2022. Le projet d'agrandissement permettrait d'accroître l'approvisionnement en sucre d'environ 100 000 tonnes métriques dans l'Est du Canada dans un délai de deux à trois ans. Nous prévoyons terminer l'étape de conception et de planification au troisième trimestre de l'exercice 2023.

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET FAITS SAILLANTS

(non audité) (en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par action)	T2 2023	T2 2022	CUM 2023	CUM 2022
Sucre (en tonnes métriques)	195 547	196 570	388 396	376 613
Sirop d'érable (en milliers de livres)	12 059	12 912	23 878	25 198
Produits totaux	272 949	253 341	534 392	484 096
Marge brute	41 658	33 899	82 849	77 385
Ajustement du coût des ventes ¹⁾	3 425	(1 988)	2 623	5 698
Marge brute ajustée ¹⁾	38 233	35 887	80 226	71 687
Résultat des activités d'exploitation	21 856	15 499	48 140	42 836
Résultat ajusté des activités d'exploitation ¹⁾	18 431	17 487	45 517	37 138
BAlIA ¹⁾	28 445	22 029	61 158	55 777
BAlIA ajusté ¹⁾	25 020	24 017	58 535	50 079
Bénéfice net	11 062	8 570	25 736	25 796
de base par action	0,11	0,08	0,25	0,25
dilué par action	0,10	0,08	0,23	0,24
Bénéfice net ajusté ^{1) 2)}	9 115	9 122	24 462	20 079
Bénéfice net ajusté de base par action ^{1) 2)}	0,09	0,09	0,23	0,19
Flux de trésorerie disponibles sur douze mois ¹⁾	51 807	46 560	51 807	46 560
Dividendes par action	0,09	0,09	0,18	0,18

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.





Résultats ajustés

Dans le cours normal de nos activités, nous avons recours à des instruments financiers dérivés sous forme de contrats à terme normalisés sur le sucre, de contrats de change à terme, de contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et de swaps de taux d'intérêt. Nous avons désigné les contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et les swaps de taux d'intérêt que nous avons conclus pour nous prémunir contre les fluctuations du cours du gaz naturel et des taux d'intérêt comme étant des couvertures de flux de trésorerie. Les instruments financiers dérivés liés aux contrats à terme normalisés sur le sucre et aux contrats de change à terme sont évalués à la valeur de marché à chaque date de clôture et sont imputés à l'état intermédiaire consolidé résumé du résultat net. Les montants des profits ou pertes latents découlant des contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et des swaps de taux d'intérêt qui sont admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les montants des profits ou pertes latents découlant des swaps de taux d'intérêt qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés à l'état intermédiaire consolidé résumé du résultat net. Ces montants sont retirés et inclus dans le résultat net du même poste de l'état intermédiaire consolidé résumé du résultat net et du résultat global que l'élément couvert, dans la même période que celle pendant laquelle les flux de trésorerie couverts influent sur le résultat net, réduisant la volatilité du bénéfice liée aux variations de l'évaluation de ces instruments de couverture dérivés.

Nous estimons que nos résultats financiers sont plus utiles aux gestionnaires ainsi qu'aux investisseurs, aux analystes et aux autres parties intéressées lorsqu'ils sont présentés après ajustement pour tenir compte des profits ou des pertes découlant des instruments financiers dérivés. Ces résultats financiers ajustés apportent une compréhension plus complète des facteurs et des tendances susceptibles d'influer sur nos activités. Cette évaluation n'est pas conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR ».

Nous utilisons les résultats ajustés non conformes aux PCGR de la Société exploitante pour mesurer et évaluer la performance de l'entreprise au moyen de notre marge brute ajustée, de notre résultat ajusté des activités d'exploitation, de notre BAIIA ajusté, de notre bénéfice net ajusté, de notre bénéfice net ajusté par action et de nos flux de trésorerie disponibles sur douze mois. Nous estimons par ailleurs que ces mesures sont importantes pour les investisseurs et pour les parties qui évaluent notre performance à la lumière de nos résultats antérieurs. Nous avons également recours à la marge brute ajustée, au BAIIA ajusté, au résultat ajusté des activités d'exploitation, au bénéfice net ajusté, au bénéfice net ajusté par action et aux flux de trésorerie disponibles sur douze mois lorsque nous présentons les résultats au conseil d'administration, aux analystes, aux investisseurs, aux banques et à d'autres parties intéressées. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR ».

AJUSTEMENT DES RÉSULTATS

Bénéfice (perte) (en milliers de dollars)	T2 2023			T2 2022		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Évaluation à la valeur de marché relativement aux instruments suivants :						
Contrats à terme normalisés sur le sucre	4 925	–	4 925	2 187	–	2 187
Contrats de change à terme	296	(160)	136	418	268	686
Ajustement total à la valeur de marché à l'égard des dérivés	5 221	(160)	5 061	2 605	268	2 873
Cumul des écarts temporaires	(2 291)	655	(1 636)	(4 852)	(9)	(4 861)
Ajustement total du coût des ventes	2 930	495	3 425	(2 247)	259	(1 988)

Bénéfice (perte) (en milliers de dollars)	CUM 2023			CUM 2022		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Évaluation à la valeur de marché relativement aux instruments suivants :						
Contrats à terme normalisés sur le sucre	3 717	–	3 717	2 310	–	2 310
Contrats de change à terme	569	(357)	212	76	404	480
Ajustement total à la valeur de marché à l'égard des dérivés	4 286	(357)	3 929	2 386	404	2 790
Cumul des écarts temporaires	(2 979)	1 673	(1 306)	2 801	107	2 908
Ajustement total du coût des ventes	1 307	1 316	2 623	5 187	511	5 698

Les variations de l'ajustement à la valeur de marché des dérivés s'expliquent par la variation du cours du sucre brut n° 11 ainsi que par la fluctuation des taux de change.

Nous ne comptabilisons le cumul des écarts temporaires attribuables aux profits et pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché qu'au moment de la vente de sucre à un client. Les profits et pertes sur les transactions de sucre et les opérations de change sur papier connexes sont largement compensés par les profits et pertes correspondants sur les transactions physiques, c'est-à-dire les contrats de vente et d'achat conclus avec les clients et les fournisseurs.

Les ajustements susmentionnés sont ajoutés aux résultats liés à l'évaluation à la valeur de marché ou retranchés desdits résultats pour obtenir l'ajustement total du coût des ventes. Pour le deuxième trimestre de l'exercice considéré, l'ajustement total du coût des ventes s'est traduit par un profit de 3,4 millions de dollars qui doit être déduit des résultats d'exploitation consolidés, comparativement à une perte de 2,0 millions de dollars qui doit être ajoutée aux résultats consolidés pour la période correspondante de l'exercice précédent. Pour le premier semestre de l'exercice 2023, l'ajustement total du coût des ventes s'est traduit par un profit de 2,6 millions de dollars qui doit être déduit des résultats d'exploitation consolidés, comparativement à un profit de 5,7 millions de dollars qui doit être déduit des résultats consolidés pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Pour obtenir plus d'information sur ces ajustements, se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR ».

INFORMATION SECTORIELLE

Résultats par secteur (en milliers de dollars)	T2 2023			T2 2022		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Produits	216 135	56 814	272 949	195 875	57 466	253 341
Marge brute	37 075	4 583	41 658	29 030	4 869	33 899
Charges administratives et de vente	11 101	2 865	13 966	9 415	2 705	12 120
Frais de distribution	5 340	496	5 836	5 328	952	6 280
Résultat des activités d'exploitation	20 634	1 222	21 856	14 287	1 212	15 499
Ajustement du coût des ventes ²⁾	(2 930)	(495)	(3 425)	2 247	(259)	1 988
Marge brute ajustée ¹⁾	34 145	4 088	38 233	31 277	4 610	35 887
Résultat ajusté des activités d'exploitation ¹⁾	17 704	727	18 431	16 534	953	17 487
BAlIA ¹⁾	25 512	2 933	28 445	19 117	2 912	22 029
BAlIA ajusté ¹⁾	22 582	2 438	25 020	21 364	2 653	24 017
<i>Renseignements supplémentaires</i>						
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des sorties	6 514	275	6 789	3 100	136	3 236
Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation	948	–	948	(129)	–	(129)

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

Résultats par secteur (en milliers de dollars)	CUM 2023			CUM 2022		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Produits	421 423	112 969	534 392	371 782	112 314	484 096
Marge brute	73 113	9 736	82 849	67 836	9 549	77 385
Charges administratives et de vente	17 736	5 527	23 263	18 527	5 079	23 606
Frais de distribution	10 402	1 044	11 446	9 672	1 271	10 943
Résultat des activités d'exploitation	44 975	3 165	48 140	39 637	3 199	42 836
Ajustement du coût des ventes ²⁾	(1 307)	(1 316)	(2 623)	(5 187)	(511)	(5 698)
Marge brute ajustée ¹⁾	71 806	8 420	80 226	62 649	9 038	71 687
Résultat ajusté des activités d'exploitation ¹⁾	43 668	1 849	45 517	34 450	2 688	37 138
BAlIA ¹⁾	54 566	6 592	61 158	49 168	6 609	55 777
BAlIA ajusté ¹⁾	53 259	5 276	58 535	43 981	6 098	50 079
<i>Renseignements supplémentaires</i>						
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des sorties	14 966	369	15 335	7 093	355	7 448
Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation	966	45	1 011	8 083	–	8 038

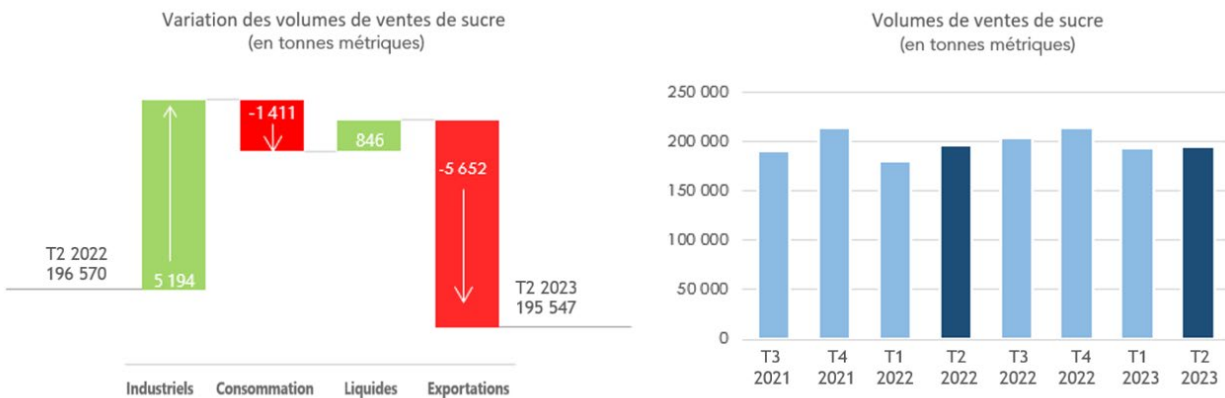
1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

Secteur du sucre

PRODUITS

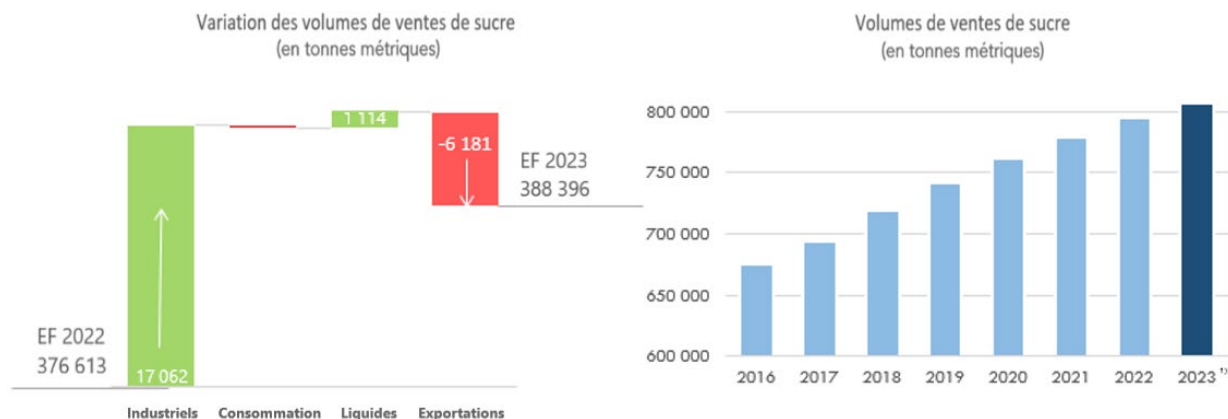
	T2 2023	T2 2022	Δ	CUM 2023	CUM 2022	Δ
(en milliers de dollars)	216 135	195 875	20 260	421 423	371 782	49 641



Au deuxième trimestre et au premier semestre de l'exercice 2023, les produits ont augmenté de 20,3 millions de dollars et de 49,6 millions de dollars, respectivement, par rapport à ceux des périodes correspondantes de l'exercice précédent, ce qui s'explique surtout par la hausse du prix payé pour le sucre brut n° 11 et par l'augmentation du prix moyen pour les activités liées au raffinage. Le cours moyen du sucre brut n° 11 a augmenté de 2,3 cents américains la livre et de 1,2 cent américain la livre par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent pour s'établir respectivement à 20,7 cents américains la livre et à 20,0 cents américains la livre pour le trimestre considéré et le premier semestre de 2023.

Globalement, les volumes de ventes du secteur du sucre sont demeurés stables au deuxième trimestre de 2023 par rapport à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent, la diminution des volumes de ventes de produits de consommation et d'exportations ayant été contrebalancée par les forts volumes de ventes de produits industriels.

- Les volumes de ventes de produits industriels ont augmenté de 5 194 tonnes métriques, ou 4,7 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la forte demande soutenue sur le marché intérieur.
- Les volumes de ventes de produits de consommation ont diminué de 1 411 tonnes métriques, ou 5,9 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison surtout du moment auquel les clients ont passé leurs commandes.
- Les volumes de ventes de produits liquides ont augmenté de 846 tonnes métriques, ou 2,0 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison surtout des ventes additionnelles attribuables aux clients existants.
- Les volumes d'exportations ont diminué de 5 652 tonnes métriques, ou 28,4 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, étant donné que nous avons consacré nos efforts de vente au marché intérieur.



Au premier semestre de l'exercice 2023, les volumes de ventes de sucre se sont chiffrés à 388 396 tonnes métriques, ce qui représente une hausse d'environ 3,1 %, ou 11 783 tonnes métriques, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

- Les volumes de ventes de produits industriels ont augmenté de 17 062 tonnes métriques, ou 8,2 %, par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent, en raison du maintien de la forte demande sur le marché canadien observée au cours des trois derniers trimestres.
- Les volumes de ventes de produits de consommation sont demeurés essentiellement inchangés par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.
- Les volumes de vente de produits liquides ont augmenté de 1 114 tonnes métriques, ou 1,3 %, par rapport à l'exercice précédent, en raison de la demande plus élevée des clients existants.
- Les volumes d'exportations ont diminué de 6 181 tonnes métriques, ou 18,0 %, par rapport à l'exercice précédent, étant donné que nous concentrons toujours nos efforts de ventes sur le marché canadien.

MARGE BRUTE

	T2 2023	T2 2022	Δ	CUM 2023	CUM 2022	Δ
(en milliers de dollars, sauf les données par tonne métrique)						
Marge brute	37 075	29 030	8 045	73 113	67 836	5 277
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	(2 930)	2 247	(5 177)	(1 307)	(5 187)	3 880
Marge brute ajustée ¹⁾	34 145	31 277	2 868	71 806	62 649	9 157
Marge brute ajustée par tonne métrique ¹⁾	174,62	159,11	15,51	184,88	166,35	18,53
Éléments inclus dans la marge brute :						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation	3 372	4 201	(829)	7 496	8 273	(777)

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

La marge brute s'est chiffrée à 37,1 millions de dollars et à 29,0 millions de dollars pour le deuxième trimestre et le premier semestre de 2023, et elle comprend un profit de 2,9 millions de dollars et de 1,3 million de dollars, respectivement, lié à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés. Par comparaison, la marge brute des périodes correspondantes de l'exercice précédent s'est chiffrée à 29,0 millions de dollars et 67,9 millions de dollars, respectivement, et elle comprenait une perte de 2,2 millions de dollars et un profit de 5,2 millions de dollars, respectivement, liés à l'évaluation à la valeur de marché.

La marge brute ajustée s'est établie à 34,1 millions de dollars et à 31,3 millions de dollars pour le deuxième trimestre et le premier semestre de l'exercice 2023, respectivement, par rapport à 31,3 millions de dollars et à 62,6 millions de dollars pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent.

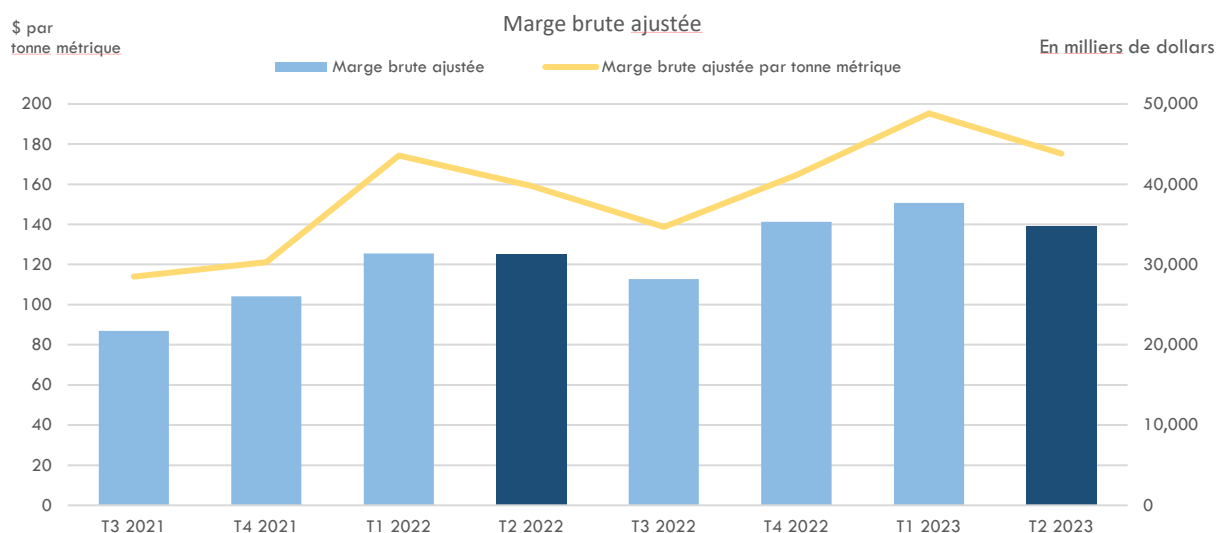
La marge brute ajustée a augmenté de 2,9 millions de dollars au deuxième trimestre comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, hausse qui s'explique principalement par des marges plus élevées sur les ventes de sucre grâce à l'amélioration des prix moyens pour les activités liées au raffinage du sucre. Cette variation favorable a été contrebalancée en partie par la hausse des coûts de production découlant principalement des pressions inflationnistes liées au marché sur les charges d'exploitation et la hausse des coûts de stockage du sucre brut, puisque nous avons augmenté notre capacité de stockage à notre raffinerie de Montréal afin de soutenir la demande croissante de sucre raffiné dans l'Est du Canada.

Rapport sur les résultats du deuxième trimestre de l'exercice 2023

La marge brute ajustée par tonne métrique s'est établie à 174,62 \$ pour le deuxième trimestre, ce qui représente une hausse de 15,51 \$ par tonne métrique par rapport à l'exercice précédent. La variation favorable est principalement attribuable à l'augmentation de la marge dans son ensemble en raison de l'amélioration des prix de vente, contrebalancée en partie par la hausse des coûts de production comparativement à un an plus tôt.

La marge brute ajustée du premier semestre de l'exercice 2023 a augmenté de 9,2 millions de dollars comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison essentiellement de la hausse du volume et de l'amélioration des prix moyens pour les activités liées au raffinage du sucre. Cette variation favorable a été contrebalancée en partie par la hausse des coûts de production découlant essentiellement des pressions inflationnistes liées au marché sur les charges d'exploitation, notamment la hausse des prix de l'énergie et la hausse des coûts de stockage du sucre brut, comme il est expliqué plus haut.

Pour le premier semestre de l'exercice 2023, la marge brute ajustée par tonne métrique s'est établie à 184,88 \$, en regard de 166,35 \$ par tonne métrique pour la période correspondante de l'exercice précédent. La variation favorable de 18,53 \$ par tonne métrique est principalement attribuable à la hausse des volumes vendus aux clients, à l'amélioration des prix de vente moyens et à la hausse des coûts de production, comme il est expliqué plus haut.



AUTRES CHARGES

	T2 2023	T2 2022	Δ	CUM 2023	CUM 2022	Δ
<i>(en milliers de dollars, sauf les données par tonne métrique)</i>						
Charges administratives et de vente	11 101	9 415	1 686	17 737	18 527	(790)
Frais de distribution	5 340	5 328	12	10 402	9 672	730
<i>Éléments inclus dans les charges administratives et de vente</i>						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation	318	213	105	539	424	115
<i>Éléments inclus dans les frais de distribution :</i>						
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	1 188	417	771	1 555	835	720

Au deuxième trimestre de l'exercice 2023, les charges administratives et de vente ont augmenté de 1,7 million de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. La variation tient surtout à une hausse sans effet sur la trésorerie de la charge de rémunération fondée sur des actions attribuable à l'appréciation du cours de l'action au cours du trimestre considéré, ainsi qu'à l'augmentation des charges liées à la rémunération et aux avantages du personnel. Les frais de distribution sont demeurés stables par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Pour le premier semestre de l'exercice 2023, les charges administratives et de vente ont diminué de 0,8 million de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. La variation est principalement attribuable à une diminution sans effet sur la trésorerie de la charge de rémunération fondée sur des actions découlant de la baisse, au cours de l'exercice considéré, du cours moyen de l'action utilisé pour évaluer la charge de rémunération fondée sur des actions. Cette variation a été contrebalancée en partie par la hausse des charges liées à la rémunération et aux avantages du personnel. Les frais de distribution pour le premier semestre de l'exercice 2023 ont augmenté de 0,7 million de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique surtout par la hausse liée au marché des frais de transport et par des dépenses additionnelles que nous avons engagées au premier trimestre de l'exercice 2023 pour assurer la logistique afin de répondre à la forte demande dans l'Est canadien.

RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ET BAIIA AJUSTÉ

	T2 2023	T2 2022	Δ	CUM 2023	CUM 2022	Δ
(en milliers de dollars)						
Résultat des activités d'exploitation	20 634	14 287	6 347	44 975	39 637	5 338
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	(2 930)	2 247	(5 177)	(1 307)	(5 187)	3 880
Résultat ajusté des activités d'exploitation ¹⁾	17 704	16 534	1 170	43 668	34 450	9 218
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	4 878	4 830	48	9 591	9 531	60
BAIIA ¹⁾	25 512	19 117	6 395	54 566	49 168	5 398
BAIIA ajusté ¹⁾	22 582	21 364	1 218	53 259	43 981	9 278

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

Le résultat des activités d'exploitation du deuxième trimestre et du premier semestre de l'exercice 2023 s'est établi à 20,6 millions de dollars et à 45,0 millions de dollars, respectivement, ce qui représente une hausse de 6,3 millions de dollars et de 5,3 millions de dollars, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Le résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le résultat ajusté des activités d'exploitation du deuxième trimestre a augmenté de 1,2 million de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique surtout par l'augmentation de la marge brute ajustée, contrebalancée en partie par la hausse des charges administratives et de vente. Le résultat ajusté des activités d'exploitation pour le premier semestre de l'exercice 2023 a enregistré une augmentation de 9,2 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent en raison de la hausse de la marge brute ajustée et de la diminution des charges administratives et de vente, contrebalancées en partie par la hausse des frais de distribution.

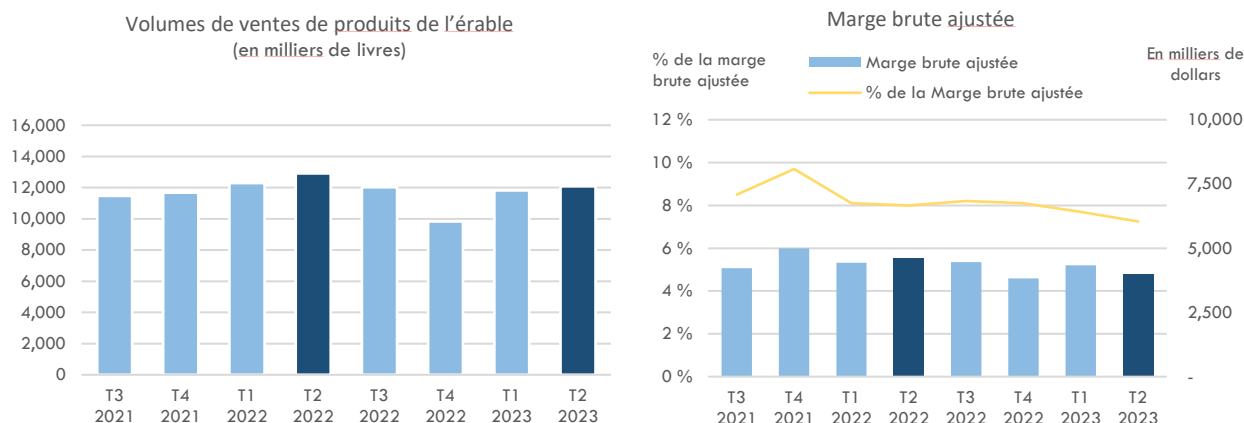
Le BAIIA du deuxième trimestre et du premier semestre de l'exercice 2023 s'est établi à 25,5 millions de dollars et à 54,6 millions de dollars, respectivement, en hausse de 6,4 millions de dollars et de 5,4 millions de dollars, respectivement par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ce résultat comprend les profits et pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le BAIIA ajusté du deuxième trimestre a augmenté de 1,2 million de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui est essentiellement attribuable à la hausse de la marge brute ajustée, partiellement contrebalancée par la hausse des charges administratives et de vente. Le BAIIA ajusté du premier semestre de l'exercice 2023 a augmenté de 9,3 millions de dollars, essentiellement du fait de la hausse de la marge brute ajustée et de la diminution des charges administratives et de vente, contrebalancées en partie par la hausse des frais de distribution, comme susmentionné.

Secteur des produits de l'érable

PRODUITS

	T2 2023	T2 2022	Δ	CUM 2023	CUM 2022	Δ
(en milliers de dollars, sauf le volume)						
Volume (en milliers de livres)	12 059	12 912	(853)	23 878	25 198	(1 320)
Produits	56 814	57 466	(652)	112 969	112 314	655



Les produits du deuxième trimestre ont reculé de 0,7 million de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la diminution des volumes, partiellement compensée par l'augmentation du prix de vente moyen. Pour le premier semestre de l'exercice 2023, les produits ont augmenté de 0,7 million de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la hausse du prix de vente moyen, partiellement contrebalancée par la diminution des volumes.

MARGE BRUTE

	T2 2023	T2 2022	Δ	CUM 2023	CUM 2022	Δ
(en milliers de dollars, sauf les données relatives au taux de la marge brute ajustée)						
Marge brute	4 583	4 869	(286)	9 736	9 549	187
Ajustement total du coût des ventes ^{1), 2)}	(495)	(259)	(236)	(1 316)	(511)	(805)
Marge brute ajustée ¹⁾	4 088	4 610	(522)	8 420	9 038	(618)
Pourcentage de la marge brute ajustée ¹⁾	7,2 %	8,0 %	(0,8) %	7,5 %	8,0 %	(0,5) %
Éléments inclus dans la marge brute :						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation	833	827	6	1 672	1 666	6

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

La marge brute du deuxième trimestre et du premier semestre de l'exercice 2023 s'est chiffrée respectivement à 4,6 millions de dollars et à 9,7 millions de dollars, et elle comprend un profit de 0,5 million de dollars et de 1,3 million de dollars, respectivement, lié à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés. Par comparaison, la marge brute des périodes correspondantes de l'exercice précédent s'est chiffrée respectivement à 4,9 millions de dollars et à 9,5 millions de dollars, et elle comprenait un profit de 0,3 million de dollars et de 0,5 million de dollars, respectivement, lié à l'évaluation à la valeur de marché.

La marge brute ajustée du deuxième trimestre et du premier semestre de l'exercice 2023 s'est chiffrée à 4,1 millions de dollars et à 8,4 millions de dollars, respectivement, en baisse de 0,5 million de dollars et de 0,6 million de dollars, respectivement, comparativement aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. La variation défavorable est essentiellement imputable à la diminution des volumes découlant de la demande réduite, ainsi qu'à la conjoncture défavorable du marché.

Le pourcentage de la marge brute ajustée pour le deuxième trimestre et le premier semestre de l'exercice 2023 s'est établi à 7,2 % et à 7,5 %, respectivement, comparativement à 8,0 % pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent. Cette variation s'explique essentiellement par les augmentations des coûts de production liés au marché et le moment auquel ces augmentations sont transférées à nos clients.

AUTRES CHARGES

	T2 2023	T2 2022	Δ	CUM 2023	CUM 2022	Δ
(en milliers de dollars)						
Charges administratives et de vente	2 865	2 705	160	5 526	5 079	447
Frais de distribution	496	952	(456)	1 044	1 271	(227)
<i>Éléments inclus dans les charges administratives et de vente :</i>						
Amortissement des immobilisations incorporelles	878	872	6	1 756	1 743	13

Les charges administratives et de vente du deuxième trimestre et du premier semestre de l'exercice 2023 ont augmenté de 0,2 million de dollars et de 0,4 million de dollars par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ces variations découlent essentiellement de la hausse des charges liées à la rémunération.

Les frais de distribution pour le deuxième trimestre et le premier semestre de l'exercice 2023 ont reculé de 0,5 million de dollars et de 0,2 million de dollars, respectivement, comparativement aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison principalement de la diminution des volumes de vente et des frais de transport moins élevés.

RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ET BAIIA AJUSTÉ

	T2 2023	T2 2022	Δ	CUM 2023	CUM 2022	Δ
(en milliers de dollars)						
Résultat des activités d'exploitation	1 222	1 212	10	3 165	3 199	(34)
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	(495)	(259)	(236)	(1 316)	(511)	(805)
Résultat ajusté des activités d'exploitation ¹⁾	727	953	(226)	1 849	2 688	(839)
Amortissements	1 711	1 700	11	3 427	3 410	17
BAIIA ¹⁾	2 933	2 912	21	6 592	6 609	(17)
BAIIA ajusté ¹⁾	2 438	2 653	(215)	5 276	6 098	(822)

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

Le résultat des activités d'exploitation du deuxième trimestre et du premier semestre des exercices 2022 et 2023 s'est établi à 1,2 million de dollars et à 3,2 millions de dollars, respectivement. Ce résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le résultat ajusté des activités d'exploitation du deuxième trimestre et du premier semestre de l'exercice 2023 a diminué de respectivement 0,2 million de dollars et 0,8 million de dollars par rapport à celui des périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison essentiellement de la baisse de la marge brute ajustée et de la hausse des charges administratives et de vente, partiellement compensées par la baisse des frais de distribution.

Le BAIIA du deuxième trimestre et du premier semestre des exercices 2022 et 2023 s'est chiffré à 2,9 millions de dollars et à 6,6 millions de dollars, respectivement. Ce résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le BAIIA ajusté du deuxième trimestre de l'exercice 2023 a reculé de 0,2 million de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la baisse de la marge brute ajustée, comme il est expliqué plus haut. Le BAIIA ajusté du premier semestre de l'exercice 2023 a reculé de 0,8 million de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, principalement en raison de la baisse de la marge brute ajustée et de la hausse des charges administratives et de vente, partiellement compensées par la diminution des frais de distribution, comme il est expliqué plus haut.

PERSPECTIVES

Suivant notre solide performance au deuxième trimestre de l'exercice 2023, nous prévoyons continuer de dégager des résultats financiers solides et stables en 2023. La vigueur de la demande de sucre et des prix connexes devrait continuer d'assurer de meilleurs résultats, en dépit des pressions inflationnistes persistantes. Nous prévoyons que notre secteur de l'érable continuera de faire face à un environnement commercial difficile au cours du deuxième semestre 2023, car nous anticipons que les conditions de marché et économiques défavorables rencontrées au cours de la dernière année se maintiendront. Nous avons l'intention d'atténuer ces conditions de marché défavorables avec des augmentations de prix récemment négociées et des initiatives d'automatisation de la production nouvellement mises en œuvre.

Secteur du sucre

Nous nous attendons toujours à une bonne performance du secteur du sucre au cours de l'exercice 2023. La demande sous-jacente en Amérique du Nord demeure forte pour tous les segments de la clientèle, soutenue par la conjoncture favorable du marché. Nous nous attendons à ce que les améliorations de prix mises en œuvre au cours des derniers trimestres continuent de soutenir nos résultats financiers, nous permettant d'atténuer l'incidence actuelle des pressions inflationnistes sur les coûts.

À Taber, la saison des récoltes a donné le volume attendu de betteraves à sucre, et la campagne de transformation a pris fin au début de février. La production attendue de la récolte est de 105 000 tonnes métriques, ce qui est inférieur de 15 000 tonnes métriques à la production de l'exercice précédent. La production moindre que prévue est attribuable aux conditions météorologiques défavorables vers la fin de la période de culture de l'exercice en cours, qui ont eu une incidence négative sur la teneur en sucre des betteraves à sucre.

Nous avons revu à la hausse les plans de production de nos raffineries de sucre de canne de Montréal et de Vancouver afin d'atténuer le déficit de production de notre usine de Taber et de nous assurer que nous pouvons répondre aux besoins croissants de nos clients.

En avril 2023, nous avons conclu une nouvelle entente de deux ans avec les producteurs de betteraves à sucre de l'Alberta pour l'approvisionnement de l'usine de sucre de betterave de Taber. La première année de ce contrat vise la récolte de l'automne 2023.

Nous maintenons nos prévisions ayant trait aux volumes des ventes pour l'exercice 2023 pour les porter à environ 805 000 tonnes métriques, soit une augmentation de 1,3 % par rapport à l'exercice 2022. Cette augmentation découle du maintien de la forte demande sur le marché canadien des produits industriels de sucre. Dans l'ensemble, nous prévoyons les variations de volumes suivantes d'un exercice à l'autre pour nos catégories de clients :

- Le secteur des produits industriels, qui est notre secteur le plus important, devrait connaître une croissance de 3 % en raison du maintien de la forte demande, soutenue par la conjoncture favorable du marché.
- Les volumes de ventes de produits liquides devraient progresser de 4 %, grâce à la demande continue des clients actuels.
- Les volumes de ventes de produits de consommation devraient demeurer stables.
- Une baisse de 15 % des ventes sur les marchés d'exportation est attendue au cours de l'exercice 2023 en raison de la demande croissante et de la vigueur économique du marché canadien. Nous envisagerons de possibles ventes à l'exportation additionnelles si des occasions de production favorables se présentent.

Les coûts de production et les programmes de maintenance de nos trois usines de production devraient subir un effet modéré des pressions inflationnistes actuelles, et nous continuons de mettre l'accent sur nos initiatives de contrôle des coûts à l'échelle de nos activités.

Nous nous attendons à une légère hausse des frais de distribution pour l'exercice 2023, car nous prévoyons que les récentes augmentations des coûts liés à la logistique et à notre chaîne d'approvisionnement persisteront au deuxième semestre de l'exercice 2023.

Les charges administratives et de vente devraient demeurer stables pour l'exercice 2023.

Nous avons été en mesure d'atténuer l'incidence des récentes augmentations des taux d'intérêt et des coûts de l'énergie grâce à notre stratégie de couverture sur plusieurs années. Nous prévoyons que ces hausses n'auront pas d'incidence importante sur nos résultats financiers à brève échéance, puisque notre stratégie de couverture devrait continuer d'atténuer la majeure partie de notre exposition à ces risques.

Les dépenses affectées aux projets d'immobilisations des activités régulières devraient aussi demeurer stables pour l'exercice 2023. Nous prévoyons consacrer environ 25 millions de dollars à différentes initiatives. Cette estimation des dépenses d'investissement ne tient pas compte des dépenses liées à l'accroissement prévu de la capacité de notre raffinerie de sucre de Montréal et de notre centre de distribution de Toronto.

Secteur des produits de l'érable

Nous continuons de nous attendre à ce que le secteur d'activité de l'érable soit touché négativement par une inflation élevée, entraînant une baisse de la demande des clients de détail, pour le reste de 2023. Nous anticipons que l'incidence défavorable liée à la réduction de la demande de détail et à la compétitivité accrue connexe du marché seront atténués par les augmentations de prix récemment négociées avec les principaux clients, la baisse des coûts de production entraînée par les projets d'automatisation récemment mis en œuvre et les accords d'approvisionnement favorables récemment négociés pour les matériaux d'emballage.

Nous prévoyons consacrer des dépenses de l'ordre de 1 million de dollars à 2 millions de dollars à des projets d'immobilisations au cours de l'exercice 2023, ce qui est comparable aux dépenses des derniers exercices. La principale motivation des projets d'immobilisations est l'amélioration de la productivité et de la rentabilité au moyen de l'automatisation.

Se reporter aux rubriques « Énoncés prospectifs » et « Risques et incertitudes ».

RÉSULTATS CONSOLIDÉS ET PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES

	T2 2023	T2 2022	CUM 2023	CUM 2022
(non audité)				
(en milliers de dollars, sauf le volume et les données par action)				
Sucre (en tonnes métriques)	195 547	196 570	388 396	376 613
Sirup d'érable (en milliers de livres)	12 059	12 912	23 878	25 198
Produits totaux	272 949	253 341	534 392	484 096
Marge brute	41 658	33 899	82 849	77 385
Marge brute ajustée ¹⁾	38 233	35 887	80 226	71 687
Résultat des activités d'exploitation	21 856	15 499	48 140	42 836
Résultat ajusté des activités d'exploitation ¹⁾	18 431	17 487	45 517	37 138
BALIA ¹⁾	28 445	22 030	61 158	55 777
BALIA ajusté ¹⁾	25 020	24 017	58 535	50 079
Charges financières nettes	6 346	3 707	12 529	8 124
Charge d'impôt sur le résultat	4 448	3 222	9 875	8 916
Bénéfice net	11 062	8 570	25 736	25 796
de base par action	0,11	0,08	0,25	0,25
dilué par action	0,10	0,08	0,23	0,24
Bénéfice net ajusté ¹⁾	9 115	9 122	24 462	20 079
de base par action ¹⁾	0,09	0,09	0,23	0,19
Dividendes par action	0,09	0,09	0,18	0,18

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

Produits totaux

Les produits ont augmenté de 19,6 millions de dollars et de 50,3 millions de dollars, respectivement, pour le deuxième trimestre et le premier semestre de l'exercice 2023, comparativement aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. La hausse des produits découle essentiellement des prix plus élevés et de l'augmentation des volumes de ventes dans le secteur du sucre ainsi que de la hausse des prix dans le secteur des produits de l'érable, facteurs partiellement contrebalancés par la diminution des volumes de ventes dans le secteur des produits de l'érable.

Marge brute

La marge brute a augmenté de 7,8 millions de dollars et de 5,4 millions de dollars, respectivement, pour le deuxième trimestre et pour le premier semestre de l'exercice 2023, en regard de celle des périodes correspondantes de l'exercice précédent. Exclusion faite de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés, la marge brute ajustée du trimestre à l'étude et du premier semestre de 2023 a augmenté de 2,3 millions de dollars et de 8,5 millions de dollars, respectivement, comparativement aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ces variations favorables étaient principalement attribuables à la hausse de la marge brute ajustée du secteur du sucre, atténuée par la diminution de la marge brute ajustée du secteur des produits de l'érable.

En ce qui a trait au secteur du sucre, la marge brute ajustée par tonne métrique du deuxième trimestre et du premier semestre de l'exercice 2023 a monté de 15,51 \$ par tonne métrique et de 18,53 \$ par tonne métrique, respectivement, par rapport à celle des périodes correspondantes de l'exercice précédent. Pour ce qui est du secteur des produits de l'érable, le pourcentage de la marge brute ajustée du trimestre considéré et du premier semestre de l'exercice 2023 a reculé de 0,8 % et de 0,5 %, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent.

Résultat des activités d'exploitation

Le résultat des activités d'exploitation du deuxième trimestre s'est établi à 21,9 millions de dollars, contre 15,5 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui représente une hausse de 6,5 millions de dollars. Pour le premier semestre de l'exercice 2023, le résultat des activités d'exploitation s'est établi à 45,5 millions de dollars, contre 37,1 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui représente une hausse de 8,4 millions de dollars. Exclusion faite de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés, le résultat ajusté des activités d'exploitation du deuxième trimestre s'est chiffré à 18,4 millions de dollars, contre 17,5 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent, en hausse de 0,9 million de dollars. Pour le premier semestre de l'exercice 2023, le résultat ajusté des activités d'exploitation s'est établi à 45,5 millions de dollars, contre 37,1 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui représente une hausse de 8,4 millions de dollars. L'amélioration du résultat ajusté des activités d'exploitation pour les deux périodes est principalement attribuable à l'apport plus important du secteur du sucre en 2023.

Charges financières nettes

	T2 2023	T2 2022	Δ	CUM 2023	CUM 2022	Δ
(en milliers de dollars)						
Charges d'intérêts sur les débiteurs convertibles subordonnées non garanties, y compris la charge de désactualisation ¹⁾	2 131	2 119	12	4 258	4 169	89
Intérêts sur la facilité de crédit renouvelable	2 158	1 357	801	3 529	2 643	886
Intérêts sur les billets de premier rang garantis	899	905	(6)	1 796	1 802	(6)
Amortissement des frais de financement différés	303	311	(8)	617	617	–
Intérêts sur le solde à payer au fournisseur, les Producteurs et productrices acéricoles du Québec	130	12	118	1 305	272	1 033
Autres charges d'intérêts	1	1	–	11	2	9
Accroissement des intérêts sur la valeur actualisée des obligations locatives	245	248	(3)	488	459	29
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt	479	(1 246)	1 725	525	(1 840)	2 365
Charges financières nettes	6 346	3 707	2 639	12 529	8 124	4 405

1) Comprend une charge de désactualisation de 256 \$ et de 505 \$ pour le trimestre et le semestre clos le 1^{er} avril 2023 (242 \$ et 478 \$, respectivement, au 2 avril 2022).

Les charges financières nettes du deuxième trimestre de 2023 ont augmenté de 2,6 millions de dollars par rapport à celles de la période correspondante de l'exercice précédent, en raison essentiellement de l'incidence de la variation liée au marché de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt et de l'augmentation de la charge d'intérêts sur la facilité de crédit renouvelable du fait de la hausse des emprunts moyens. Pour le premier semestre de l'exercice 2023, les charges financières nettes ont augmenté de 4,4 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de l'incidence de la variation liée au marché de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt, de la hausse de la charge d'intérêts liée aux Producteurs et productrices Acéricoles du Québec (« PPAQ ») relativement à des achats de sirop d'érable et de l'augmentation de la charge d'intérêts sur la facilité de crédit renouvelable du fait de la hausse des emprunts moyens.

Imposition

	T2 2023	T2 2022	Δ	CUM 2023	CUM 2022	Δ
(en milliers de dollars)						
Exigible	3 246	3 439	(193)	8 008	10 158	(2 150)
Différé	1 202	(217)	1 419	1 867	(1 242)	3 109
Charge d'impôt sur le résultat	4 448	3 222	1 226	9 875	8 916	959

Les variations de la charge d'impôt exigible et différé pour le trimestre considéré et le premier semestre de l'exercice 2023 concordent avec la variation du résultat avant impôt pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent.

L'impôt différé reflète les écarts temporaires, lesquels découlent principalement de la différence entre l'amortissement déclaré aux fins de l'impôt et les montants pour amortissement constatés à des fins de présentation des résultats financiers, des avantages sociaux futurs et des instruments financiers dérivés. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés devant s'appliquer au résultat des exercices durant lesquels il est prévu que les écarts temporaires seront réalisés ou inversés. L'incidence de toute modification des taux d'impôt sur l'impôt futur est portée aux résultats de la période au cours de laquelle la modification se produit.

Bénéfice net

Le bénéfice net du deuxième trimestre et du premier semestre de l'exercice 2023 a augmenté de 2,5 millions de dollars et diminué de 0,1 million de dollars, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent.

Le bénéfice net ajusté du deuxième trimestre de l'exercice 2023 et de l'exercice 2022 s'est chiffré à 9,1 millions de dollars. Le bénéfice net ajusté du premier semestre de l'exercice 2023 a augmenté de 4,4 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, essentiellement en raison de la hausse du résultat ajusté des activités d'exploitation du secteur du sucre.

Résumé des résultats trimestriels

Le tableau qui suit présente les principales informations financières provenant des états financiers consolidés et des mesures financières non conformes aux PCGR de la Société pour les huit derniers trimestres.

(en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par action)	TRIMESTRES ²⁾							
	2023		2022			2021		
	Deuxième	Premier	Quatrième	Troisième	Deuxième	Premier	Quatrième	Troisième
Volumes de sucre (TM)	195 547	192 849	214 672	203 315	196 570	180 043	214 753	190 563
Volumes de produits de l'érable (en milliers de livres)	12 059	11 819	9 838	12 027	12 912	12 286	11 678	11 471
Produits totaux	272 949	261 443	267 406	254 632	253 341	230 755	243 231	210 931
Marge brute	41 658	41 191	28 472	24 948	33 899	43 486	39 616	30 064
Marge brute ajustée ¹⁾	38 233	41 993	39 141	32 654	35 887	35 800	31 020	25 932
Résultat des activités d'exploitation	21 856	26 284	(38 345)	8 822	15 499	27 337	26 952	15 062
Résultat ajusté des activités d'exploitation ¹⁾	18 431	27 086	22 324	16 528	17 487	19 651	18 356	10 930
BAlIA ¹⁾	28 445	32 713	18 283	15 402	22 029	33 748	33 382	21 346
BAlIA ajusté ¹⁾	25 020	33 515	28 952	23 108	24 017	26 061	24 786	17 214
(Perte nette) bénéfice net	11 062	14 674	(45 502)	3 138	8 570	17 226	16 140	6 836
de base par action	0,11	0,14	(0,44)	0,03	0,08	0,17	0,16	0,07
dilué(e) par action	0,10	0,13	(0,44)	0,03	0,08	0,15	0,15	0,07
Bénéfice net ajusté ¹⁾	9 115	15 347	12 161	8 419	9 122	10 957	9 620	4 247
de base par action	0,09	0,15	0,12	0,08	0,09	0,11	0,09	0,04
dilué par action	0,09	0,14	0,11	0,08	0,09	0,10	0,09	0,04
Taux de la marge brute ajustée par TM du secteur du sucre ¹⁾	174,62	195,29	164,55	138,68	159,11	174,25	121,16	113,95
Pourcentage de la marge brute ajustée du secteur des produits de l'érable ¹⁾	7,2 %	7,7 %	8,1 %	8,2 %	8,0 %	8,1 %	9,7 %	9,4 %

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

2) Tous les trimestres comptent 13 semaines.

Historiquement, le premier trimestre (d'octobre à décembre) et le quatrième trimestre (de juillet à septembre) de l'exercice sont les meilleurs trimestres sur le plan de la marge brute ajustée, du BAlIA ajusté et du bénéfice net ajusté du secteur du sucre en raison de la composition favorable des produits vendus liée à une augmentation de la proportion des ventes aux particuliers pendant ces périodes de l'année. En revanche, le deuxième trimestre (de janvier à mars) et le troisième trimestre (d'avril à juin) sont ceux dont les volumes sont habituellement les moins élevés et dont la composition des produits vendus est la moins favorable, ce qui se traduit par une diminution de la marge brute ajustée, du BAlIA ajusté et du bénéfice net ajusté. Cette tendance ne s'est pas concrétisée au deuxième trimestre de l'exercice 2022, étant donné que les ventes qui avaient été retardées au premier trimestre de l'exercice se sont matérialisées au deuxième trimestre, ce qui s'est traduit par une composition des produits vendus plus favorable et une meilleure performance financière.

Normalement, le secteur des produits de l'érable est peu touché par la saisonnalité des ventes. Toutefois, au cours des deux derniers exercices, les volumes de ventes ont présenté une volatilité qui est imputable en partie à la pandémie, à la forte concurrence sur le marché et à la volatilité de la conjoncture économique mondiale.

Situation financière

(en milliers de dollars)	1 ^{er} avril 2023	2 avril 2022	1 ^{er} octobre 2022
Total des actifs	905 889 \$	907 376 \$	937 956 \$
Total des passifs	616 800	570 158	646 537

La diminution de 1,5 million de dollars du total des actifs pour le trimestre considéré par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent s'explique principalement par une diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de 8,3 millions de dollars, par une dépréciation du goodwill de 50,0 millions de dollars comptabilisée au quatrième trimestre de 2022, par une diminution des actifs au titre des instruments financiers dérivés de 8,9 millions de dollars et par une réduction des actifs au titre de droits d'utilisation de 2,7 millions de dollars. Cette variation a été partiellement compensée par une hausse des clients et autres débiteurs de 11,7 millions de dollars, des stocks de 41,5 millions de dollars et des immobilisations corporelles de 14,2 millions de dollars.

Le total des passifs pour le trimestre considéré a augmenté de 46,6 millions de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison principalement de la hausse de 60,0 millions de dollars de l'encours de la facilité de crédit renouvelable, partiellement compensée par une réduction des passifs au titre des avantages du personnel de 11,2 millions de dollars et une diminution des fournisseurs et autres créditeurs de 1,9 million de dollars.

Liquidités

Les flux de trésorerie générés par Lantic sont essentiellement versés à Rogers sous forme de versements d'intérêts sur les billets subordonnés de Lantic détenus par Rogers, après la constitution de provisions suffisantes pour les dépenses en immobilisations, le remboursement de la dette et les besoins en fonds de roulement. Les sommes reçues par Rogers sont utilisées pour payer les charges administratives, les intérêts sur les débetures convertibles et l'impôt sur le bénéfice, ainsi que pour verser des dividendes aux actionnaires de la Société. Lantic n'était soumise à aucune restriction touchant les distributions de liquidités découlant de la conformité aux clauses restrictives de nature financière au cours de l'exercice.

	T2 2023	T2 2022	CUM 2023	CUM 2022
(en milliers de dollars)				
(Sorties) entrées de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	(24 621)	20 460	(33 515)	(14 902)
(Sorties) entrées de trésorerie liées aux activités de financement	19 798	(9 407)	48 360	16 000
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(6 114)	(3 559)	(12 894)	(6 397)
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie	(3)	(75)	(155)	(58)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	(10 940)	7 419	1 796	(5 357)

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation ont diminué de 45,1 millions de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison principalement de la variation défavorable de 45,8 millions de dollars des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et de la hausse de 5,7 millions de dollars des intérêts et impôts payés. Cette variation a été compensée en partie par la hausse de 6,4 millions de dollars du bénéfice net ajusté pour tenir compte des éléments hors trésorerie. Pour le premier semestre de 2023, les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation ont diminué de 18,6 millions de dollars comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la variation défavorable de 19,0 millions de dollars des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et de la diminution de 1,4 million de dollars du bénéfice net ajusté pour tenir compte des éléments hors trésorerie. Cette variation a été contrebalancée en partie par la hausse de 1,8 million de dollars des intérêts et impôts payés.

Les entrées de trésorerie liées aux activités de financement ont augmenté de 29,2 millions de dollars pour le trimestre considéré par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison surtout d'une augmentation des emprunts sur la facilité de crédit renouvelable. Pour le premier semestre de l'exercice 2023, les entrées de trésorerie liées aux activités de financement ont augmenté de 32,3 millions de dollars comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, essentiellement en raison d'une augmentation des emprunts sur la facilité de crédit renouvelable.

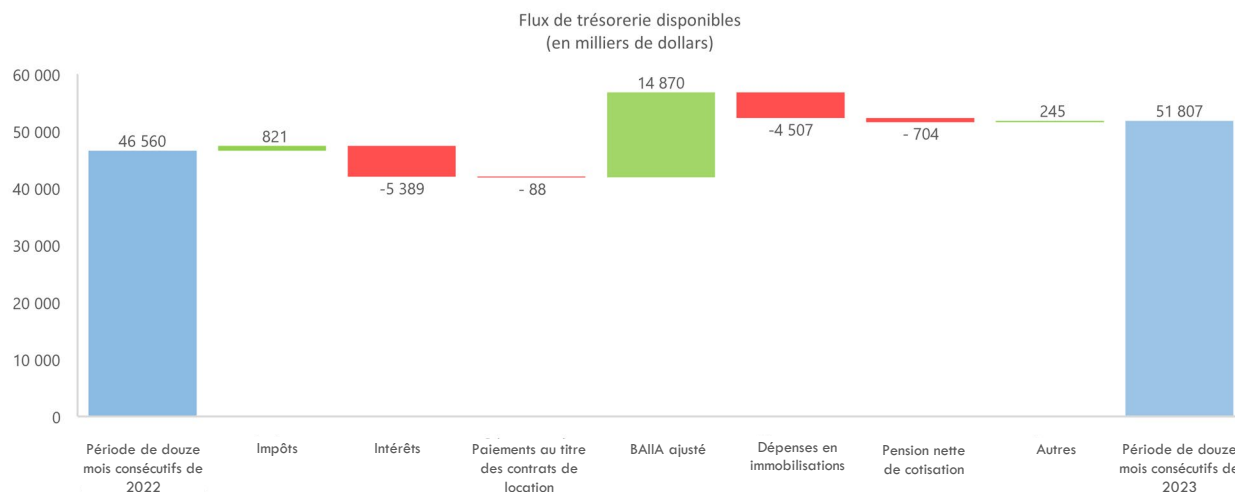
Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement pour le trimestre considéré et le premier semestre de 2023 ont augmenté de 2,6 millions de dollars et de 6,5 millions de dollars, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Les variations étaient surtout attribuables aux moments où les dépenses en immobilisations ordinaires sont engagées et à l'inscription à l'actif d'un montant de 5,4 millions de dollars en lien avec l'étape de planification et de conception de notre projet d'agrandissement prévu dans l'Est du Canada.

Dans le but de fournir des renseignements supplémentaires, nous jugeons pertinent de mesurer les flux de trésorerie disponibles générés par nos activités. Les flux de trésorerie disponibles, une mesure non conforme aux PCGR, s'entendent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, des ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés, et des montants hors trésorerie au titre des instruments financiers, y compris les dépenses en immobilisations, déduction faite des dépenses en immobilisations à valeur ajoutée, et les paiements des obligations locatives.

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

(en milliers de dollars)	Période de douze mois	
	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	2 939	58 714
Ajustements :		
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	60 793	28 983
Ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés	15 316	(19 815)
Montants hors trésorerie des instruments financiers	(2 298)	(975)
Dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles	(30 227)	(18 979)
Dépenses en immobilisations à valeur ajoutée	10 505	3 765
Paiement au titre des obligations locatives	(5 221)	(5 133)
Flux de trésorerie disponibles ¹⁾	51 807	46 560
Dividendes déclarés	37 622	37 376

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.



Les flux de trésorerie disponibles pour la période de douze mois close le 1^{er} avril 2023 se sont chiffrés à 51,8 millions de dollars, ce qui constitue une hausse de 5,2 millions de dollars en regard de la période correspondante de l'exercice précédent. La hausse est principalement attribuable à l'augmentation de 14,9 millions de dollars du BAIIA ajusté, exclusion faite de l'incidence sans effet sur la trésorerie liée à la variation des charges à payer au titre de la rémunération de la haute direction fondée sur des actions, contrebalancée en partie par la hausse des intérêts payés et l'augmentation des dépenses en immobilisations.

Les dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des dépenses en immobilisations à valeur ajoutée, ont augmenté de 4,5 millions de dollars par rapport à celles de la période de douze mois de l'an dernier, en raison surtout du calendrier des dépenses. Les dépenses en immobilisations à valeur ajoutée ne réduisent pas les flux de trésorerie disponibles, puisque ces projets ne sont pas essentiels aux activités d'exploitation des usines. Ces projets sont plutôt entrepris en raison des économies opérationnelles qu'ils permettront de réaliser une fois achevés. L'augmentation du montant engagé pour les dépenses en immobilisations à valeur ajoutée pour l'exercice 2023 comparativement à la période correspondante de l'exercice 2022 découle surtout des coûts de 5,4 millions de dollars engagés en lien avec l'étape de planification et de conception de notre projet d'agrandissement proposé pour l'Est du Canada.

Le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 9,0 cents par action ordinaire pour chaque trimestre, ce qui correspond à 36,0 cents pour les périodes de douze mois.

Les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation représentent les variations, d'un exercice à l'autre, des actifs courants, comme les débiteurs et les stocks, et des passifs courants, comme les créditeurs. Les variations de ces comptes sont attribuables principalement aux calendriers de recouvrement des débiteurs, des arrivages de sucre brut et du paiement des passifs. Les augmentations et les diminutions de ces comptes sont attribuables aux calendriers susmentionnés et ne constituent donc pas des flux de trésorerie disponibles. Ces augmentations ou diminutions sont financées à l'aide de la trésorerie disponible ou de notre facilité de crédit. Les hausses et les baisses de la dette bancaire sont également attribuables à des différences de calendrier en lien avec les facteurs décrits plus haut et ne constituent donc pas de la trésorerie disponible.

L'effet combiné des ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés et des montants hors trésorerie au titre des instruments financiers de 13,0 millions de dollars pour la période de douze mois à l'étude ne constitue pas un élément ayant une incidence sur la trésorerie, puisque ces contrats seront réglés à la suite de la réalisation de la transaction physique, ce qui explique la nécessité d'ajuster les flux de trésorerie disponibles.

Obligations contractuelles

Aucun changement significatif ne touche le tableau des obligations contractuelles présenté dans le rapport de gestion faisant partie du rapport annuel de la Société au 1^{er} octobre 2022.

Au 1^{er} avril 2023, Lantic avait des engagements d'achat totalisant 381 000 tonnes métriques de sucre brut, dont 225 411 tonnes métriques avaient un prix établi, pour un engagement total de 135,1 millions de dollars.

Ressources en capital

Le 20 janvier 2023, la facilité de crédit renouvelable a été modifiée. La modification la plus importante est que les fonds disponibles pour les fins du fonds de roulement ont été augmentés de 200,0 millions de dollars à 265,0 millions de dollars, en vertu de l'option accordéon autorisée de 400,0 millions de dollars.

Au 1^{er} avril 2023, Lantic disposait d'un fonds de roulement totalisant 265,0 millions de dollars aux termes de la facilité de crédit renouvelable sur laquelle elle peut emprunter des fonds au taux préférentiel, au TIOL ou au taux des acceptations bancaires, majoré de 20 à 250 points de base, si elle respecte certains ratios financiers. Au 1^{er} avril 2023, des actifs d'une valeur totale de 581,9 millions de dollars, lesquels englobent notamment des comptes clients, des stocks et des immobilisations corporelles, étaient affectés à la garantie de la facilité de crédit renouvelable, contre 513,1 millions de dollars au 2 avril 2022.

Au 1^{er} avril 2023, un montant de 195,0 millions de dollars était prélevé sur la facilité de crédit renouvelable et un montant de 4,1 millions de dollars en trésorerie était également disponible.

Les besoins de liquidités pour le fonds de roulement et les dépenses en immobilisations devraient être comblés à même la trésorerie disponible et les fonds générés par les activités d'exploitation. La direction est d'avis que le crédit inutilisé aux termes de la facilité renouvelable est suffisant pour combler nos besoins anticipés en matière de liquidités.

Au 1^{er} avril 2023, Lantic respectait toutes les clauses restrictives liées à sa facilité de crédit renouvelable.

TITRES EN CIRCULATION

Au 1^{er} avril 2023 et au 10 mai 2023, respectivement, un total de 104 848 674 actions étaient en circulation (104 195 845 au 2 avril 2022).

RISQUES ET INCERTITUDES

Les affaires et les activités de Rogers sont considérablement touchées par plusieurs facteurs, notamment les marges courantes sur le sucre raffiné et sa capacité de commercialiser le sucre et les produits de l'érable de façon concurrentielle, l'approvisionnement en matières premières, les conditions météorologiques, les charges d'exploitation ainsi que les programmes et règlements gouvernementaux.

Les facteurs de risque liés à nos entreprises et à nos activités sont exposés dans le rapport de gestion contenu dans notre rapport annuel pour l'exercice clos le 1^{er} octobre 2022. Ce document se trouve sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com, ou sur le site Web de la Société, à l'adresse www.LanticRogers.com.

INFORMATION CONCERNANT LA COVID-19

Nous continuons à surveiller de près les répercussions de la COVID-19 sur nos activités. Nos activités étant considérées comme des services essentiels par le gouvernement, nos usines ont continué de fonctionner selon leur capacité normale. Nous avons instauré des mesures et des protocoles de protection rigoureux afin d'assurer la santé et la sécurité de nos employés, fournisseurs, clients et autres partenaires commerciaux. En plus des procédures d'exploitation standard conçues pour maintenir la sécurité des activités, nous avons mis en œuvre des plans de prévention des maladies dans chacune de nos installations afin de fournir des directives de santé et sécurité.

Les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur nos activités seront tributaires de l'évolution de la situation, laquelle est incertaine et impossible à prévoir, notamment la durée et la gravité de la pandémie, la durée des mesures d'atténuation imposées par le gouvernement, l'efficacité des mesures prises pour enrayer la pandémie et traiter le virus et le temps qu'il faudra pour revenir à des conditions économiques et opérationnelles normales.

MESURES NON CONFORMES AUX PCGR

Lors de l'analyse de nos résultats, en plus des mesures financières calculées et présentées conformément aux IFRS, nous recourons également à un certain nombre de mesures financières non conformes aux PCGR. Par mesure financière non conforme aux PCGR, on entend une mesure numérique de la performance, de la situation financière ou des flux de trésorerie d'une société qui exclut (inclut) des montants, ou fait l'objet d'ajustements ayant pour effet d'exclure (d'inclure) des montants, qui sont inclus (exclus) dans la plupart des mesures directement comparables calculées et présentées conformément aux IFRS. Les mesures financières non conformes aux PCGR ne faisant pas l'objet d'une définition normalisée, il pourrait donc être impossible de les comparer avec les mesures financières non conformes aux PCGR présentées par d'autres sociétés exerçant les mêmes activités ou des activités similaires. Les investisseurs sont priés de lire intégralement nos états financiers consolidés audités ainsi que nos rapports mis à la disposition du public, et de ne pas se fier à une seule mesure financière.

Nous utilisons ces mesures financières non conformes aux PCGR à titre de complément de nos résultats présentés en vertu des IFRS. Elles permettent de présenter nos activités sous un angle différent et, conjuguées à nos résultats formulés en vertu des IFRS et aux rapprochements avec les mesures financières correspondantes conformes aux IFRS, elles font ressortir de manière plus nette les facteurs et tendances touchant à nos activités.

Le texte qui suit présente la définition des mesures non conformes aux PCGR utilisées dans le présent rapport de gestion.

- La marge brute ajustée s'entend de la marge brute compte tenu de « l'ajustement du coût des ventes », lequel comprend les profits ou pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché comptabilisés à l'égard des contrats à terme normalisés sur le sucre, des contrats de change à terme et des dérivés incorporés, tels qu'ils sont présentés dans les notes afférentes aux états financiers consolidés, et le cumul des écarts temporaires découlant des profits ou pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché comptabilisés à l'égard des contrats à terme normalisés sur le sucre, des contrats de change à terme et des dérivés incorporés.
- Le résultat ajusté des activités d'exploitation s'entend du résultat des activités d'exploitation compte tenu de l'ajustement du coût des ventes et de la dépréciation du goodwill.
- Le BAIIA s'entend du résultat des activités d'exploitation après ajustement pour tenir compte de l'amortissement et de la dépréciation du goodwill.
- Le BAIIA ajusté s'entend du BAIIA après ajustement pour tenir compte de l'ajustement total du coût des ventes.
- Le bénéfice net ajusté s'entend du bénéfice net compte tenu de l'ajustement au titre du coût des ventes, de la dépréciation du goodwill, de la variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt et de l'incidence fiscale sur ces ajustements.
- Le taux de la marge brute ajustée par TM s'entend de la marge brute ajustée du secteur du sucre divisée par le volume des ventes de ce même secteur.
- Le pourcentage de la marge brute ajustée s'entend de la marge brute ajustée du secteur des produits de l'érable divisée par les produits tirés de ce même secteur.
- Le bénéfice net ajusté par action s'entend du bénéfice net ajusté divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.
- Les flux de trésorerie disponibles s'entendent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, des ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés, des montants hors trésorerie au titre des instruments financiers et de la dépréciation du goodwill. Sont inclus les frais de financement différés, les fonds tirés des options sur actions exercées, les dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des dépenses en immobilisations à valeur ajoutée et les paiements effectués au titre des contrats de location-acquisition.

Dans le présent rapport de gestion, nous traitons des mesures financières non conformes aux PCGR, en décrivant notamment les raisons pour lesquelles nous estimons que ces mesures fournissent des renseignements utiles sur notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie, le cas échéant, et, dans la mesure où cela est important, les autres fins visées par le recours à ces mesures. Ces mesures ne doivent pas être considérées individuellement ni perçues comme étant un substitut à une analyse de nos résultats présentés aux termes des PCGR. Les rapprochements des mesures financières non conformes aux PCGR et des mesures financières conformes aux IFRS les plus directement comparables sont présentés ci-après.

Rapport sur les résultats du deuxième trimestre de l'exercice 2023

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS

Résultats consolidés (en milliers de dollars)	T2 2023			T2 2022		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Marge brute	37 075	4 583	41 658	29 030	4 869	33 899
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	(2 930)	(495)	(3 425)	2 247	(259)	1 988
Marge brute ajustée	34 145	4 088	38 233	31 277	4 610	35 887
Résultat des activités d'exploitation	20 634	1 222	21 856	14 287	1 212	15 499
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	(2 930)	(495)	(3 425)	2 247	(259)	1 988
Résultat ajusté des activités d'exploitation	17 704	727	18 431	16 534	953	17 487
Résultat des activités d'exploitation	20 634	1 222	21 856	14 287	1 212	15 499
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	4 878	1 711	6 589	4 830	1 700	6 530
BAlIA ¹⁾	25 512	2 933	28 445	19 117	2 912	22 029
BAlIA ¹⁾	25 512	2 933	28 445	19 117	2 912	22 029
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	(2 930)	(495)	(3 425)	2 247	(259)	1 988
BAlIA ajusté	22 582	2 438	25 020	21 364	2 653	24 017
Bénéfice net			11 062			8 570
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾			(3 425)			1 988
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ¹⁾			479			(1 246)
Impôt sur les ajustements ci-dessus			999			(190)
Bénéfice net ajusté			9 115			9 122
Bénéfice net de base par action			0,11			0,08
Ajustement au titre de l'élément ci-dessus			(0,02)			0,01
Bénéfice net ajusté de base par action			0,09			0,09

1) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

Rapport sur les résultats du deuxième trimestre de l'exercice 2023

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS (SUITE)

Résultats consolidés (en milliers de dollars)	CUM 2023			CUM 2022		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Marge brute	73 113	9 736	82 849	67 836	9 549	77 385
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	(1 307)	(1 316)	(2 623)	(5 187)	(511)	(5 698)
Marge brute ajustée	71 806	8 420	80 226	62 649	9 038	71 687
Résultat des activités d'exploitation	44 975	3 165	48 140	39 637	3 199	42 836
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	(1 307)	(1 316)	(2 623)	(5 187)	(511)	(5 698)
Résultat ajusté des activités d'exploitation	43 668	1 849	45 517	34 450	2 688	37 138
Résultat des activités d'exploitation	44 975	3 165	48 140	39 637	3 199	42 836
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	9 591	3 427	13 018	9 531	3 410	12 941
BAlIA ¹⁾	54 566	6 592	61 158	49 168	6 609	55 777
BAlIA ¹⁾	54 566	6 592	61 158	49 168	6 609	55 777
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	(1 307)	(1 316)	(2 623)	(5 187)	(511)	(5 698)
BAlIA ajusté ¹⁾	53 259	5 276	58 535	43 981	6 098	50 079
Bénéfice net			25 736			25 796
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾			(2 623)			(5 698)
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ¹⁾			525			(1 840)
Impôt sur les ajustements ci-dessus			824			1 821
Bénéfice net ajusté			24 462			20 079
Bénéfice net de base par action			0,25			0,25
Ajustement au titre de l'élément ci-dessus			(0,02)			(0,06)
Bénéfice net ajusté de base par action			0,23			0,19

1) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

Rapport intermédiaire sur les résultats du deuxième trimestre de l'exercice 2023

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS (SUITE)

(en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par action)	TRIMESTRES ^{1) 2)}							
	2023		2022				2021	
	Deuxième	Premier	Quatrième	Troisième	Deuxième	Premier	Troisième	Deuxième
Marge brute	41 658	41 191	28 472	24 948	33 899	43 486	39 616	30 064
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	(3 425)	802	10 669	7 706	1 988	(7 686)	(8 596)	(4 132)
Marge brute ajustée	38 233	41 993	39 141	32 654	35 887	35 800	31 020	25 932
Résultat des activités d'exploitation	21 856	26 284	(38 345)	8 822	15 499	27 337	26 952	15 062
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	(3 425)	802	10 669	7 706	1 988	(7 686)	(8 596)	(4 132)
Dépréciation du goodwill	–	–	50 000	–	–	–	–	–
Résultat ajusté des activités d'exploitation	18 431	27 086	22 324	16 528	17 487	19 651	18 356	10 930
Résultat des activités d'exploitation	21 856	26 284	(38 345)	8 822	15 499	27 337	26 952	15 062
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	6 589	6 429	6 628	6 580	6 530	6 410	6 430	6 284
Dépréciation du goodwill	–	–	50 000	–	–	–	–	–
BAlIA	28 445	32 713	18 283	15 402	22 029	33 747	33 382	21 346
BAlIA	28 445	32 713	18 283	15 402	22 029	33 747	33 382	21 346
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	(3 425)	802	10 669	7 706	1 988	(7 686)	(8 596)	(4 132)
BAlIA ajusté	25 020	33 515	28 952	23 108	24 017	26 061	24 786	17 214
(Perte nette) bénéfice net	11 062	14 674	(45 502)	3 138	8 570	17 226	16 140	6 836
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	(3 425)	802	10 669	7 706	1 988	(7 686)	(8 596)	(4 132)
Dépréciation du goodwill	–	–	50 000	–	–	–	–	–
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ²⁾	479	46	(328)	(632)	(1 246)	(594)	(162)	613
Impôt sur les ajustements ci-dessus	999	(175)	(2 678)	(1 793)	(190)	2 011	2 238	930
Bénéfice net ajusté	9 115	15 347	12 161	8 419	9 122	10 957	9 620	4 247

1) Tous les trimestres comptent 13 semaines.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS (SUITE)

(en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par action)	CUM 2023	CUM 2022
Marge brute	82 849	77 385
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	(2 623)	(5 698)
Marge brute ajustée	80 226	71 687
Résultat des activités d'exploitation	48 140	42 836
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	(2 623)	(5 698)
Résultat ajusté des activités d'exploitation	45 517	37 138
Résultat des activités d'exploitation	48 140	42 836
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	13 018	12 941
BAlIA	61 158	55 777
BAlIA	61 158	55 777
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	(2 623)	(5 698)
BAlIA ajusté	58 535	50 079
Bénéfice net	25 736	25 796
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	(2 623)	(5 698)
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ²⁾	525	(1 840)
Impôt sur les ajustements ci-dessus	824	1 821
Bénéfice net ajusté	24 462	20 079

1) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2023, aucun changement important n'a été apporté aux principales estimations comptables présentées dans le rapport de gestion faisant partie du rapport annuel de la Société au 1^{er} octobre 2022.

CHANGEMENTS APPORTÉS AUX PRINCIPES ET PRATIQUES COMPTABLES NON ENCORE ADOPTÉS

Un certain nombre de nouvelles normes, et de normes et interprétations modifiées, ne sont pas encore en vigueur et n'ont donc pas été appliquées lors de la préparation des états financiers intermédiaires consolidés non audités du deuxième trimestre de l'exercice 2023. La direction, après avoir passé en revue ces nouvelles normes et modifications proposées, ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence significative sur les états financiers de Rogers. Se reporter à la note 3 afférente aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités ainsi qu'à la note 3 q) afférente aux états financiers consolidés audités de l'exercice 2022 pour un complément d'information.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Conformément au Règlement 52-109, lequel porte sur l'attestation de l'information présentée dans les documents intermédiaires des émetteurs, le chef de la direction et la chef de la direction financière ont conçu, ou ont fait concevoir sous leur supervision, les contrôles et procédures de communication de l'information (les « CPCI »).

En outre, le chef de la direction et la chef de la direction financière ont conçu, ou ont fait concevoir sous leur supervision, un processus de contrôle interne à l'égard de l'information financière (le « CIIF ») afin de fournir une assurance raisonnable à l'égard de la fiabilité de l'information financière et de l'établissement des états financiers aux fins de publication de l'information financière.

Le chef de la direction et la chef de la direction financière ont évalué les modifications apportées au processus de CIIF de Rogers au cours du semestre clos le 1^{er} avril 2023, le cas échéant, afin de déterminer si elles ont eu, ou pourraient raisonnablement avoir, des répercussions importantes sur ce processus. Aucun changement de ce genre n'a été décelé lors de leur évaluation.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport comporte des déclarations ou de l'information qui sont ou peuvent être des énoncés prospectifs ou de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes en vigueur. Les énoncés prospectifs peuvent inclure notamment des énoncés et des renseignements qui reflètent nos prévisions actuelles à l'égard de la performance et d'événements futurs. L'utilisation de termes comme « pouvoir », « devoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « supposer », « prévoir », « planifier », « croire », « estimer » et d'autres expressions semblables, et/ou les tournures négatives de celles-ci, vise à signaler des énoncés prospectifs.

Sans prétendre en faire la liste complète, nous prévenons les investisseurs que les énoncés portant sur les sujets suivants sont des énoncés prospectifs ou sont susceptibles d'en être :

- la demande de sucre raffiné et de sirop d'érable,
- notre intention d'accroître la capacité de raffinage de sucre et d'agrandir le réseau de distribution connexe dans l'Est du Canada,
- les prix futurs du sucre brut,
- les pressions inflationnistes attendues sur les coûts,
- le prix du gaz naturel,
- les prévisions sur la production de betteraves,
- la croissance de l'industrie acéricole et de l'industrie du sucre raffiné,
- la situation à l'égard des contrats de travail et des négociations collectives,
- le niveau des dividendes futurs,
- l'état d'avancement des réglementations et des enquêtes gouvernementales,
- les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur nos activités.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur des estimations que nous avons faites et des hypothèses que nous avons posées en fonction de notre expérience et de notre perception des tendances passées, de la conjoncture et d'événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs que nous jugeons pertinents et raisonnables dans les circonstances. Toutefois, rien ne garantit que ces estimations et ces hypothèses s'avéreront exactes. Les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes, connus ou inconnus, et d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats réels ou les événements diffèrent sensiblement des attentes qui y sont exprimées. La performance et les résultats réels pourraient différer de façon importante de ceux indiqués dans les énoncés prospectifs, des résultats passés ou des attentes au cours de la période considérée. Le lecteur est invité à se reporter à la rubrique « Risques et incertitudes » qui figure dans le présent rapport de gestion pour obtenir plus d'informations sur les facteurs de risque et d'autres événements qui sont indépendants de la volonté de Rogers. Ces risques sont également décrits à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle.

Bien que la Société estime que les attentes et les hypothèses sur lesquelles reposent les énoncés prospectifs soient raisonnables dans les circonstances actuelles, les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, car rien ne garantit que ceux-ci se révéleront exacts. Les énoncés prospectifs aux présentes sont formulés à la date du présent rapport de gestion, et nous déclinons toute responsabilité quant à la mise à jour ou à la révision de ces énoncés par suite d'événements ou de circonstances postérieurs à la date des présentes, à moins que nous n'y soyons tenus en vertu de la loi.